

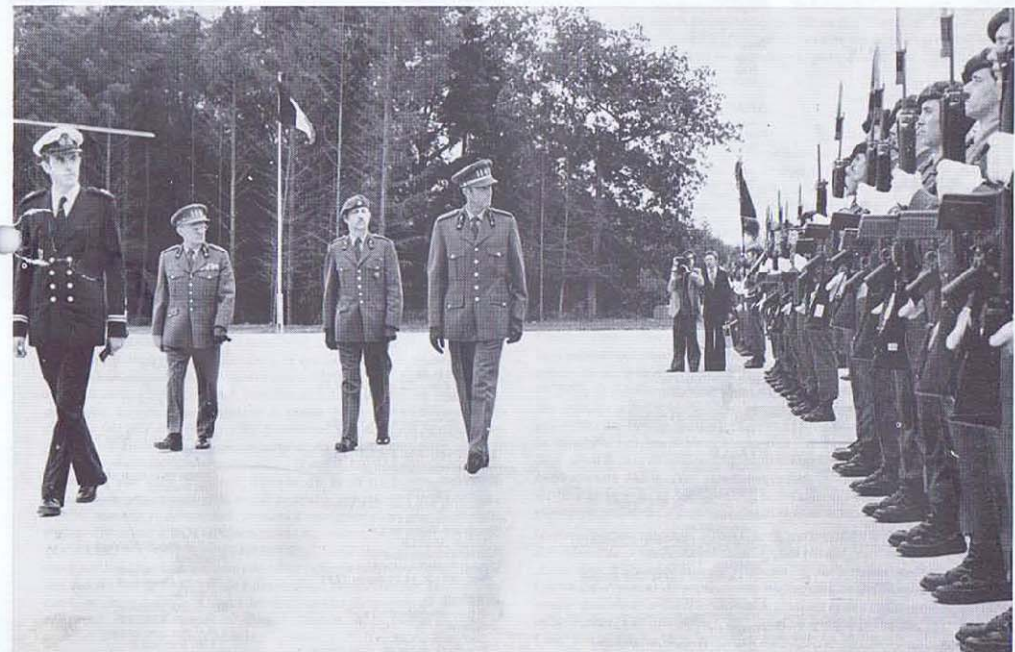


**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. : 345 6132

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

Le 1 Ch A accueille le Roi en sa nouvelle garnison de Marche-en-Famenne



Le 5 octobre dernier, le Roi a rendu visite au Camp Roi Albert à Marche-en-Famenne où, seul, est établi le 1^{er} Chasseurs Ardennais. Le Souverain passe ici en revue le détachement d'honneur, impeccablement aligné, en compagnie du Chef de sa Maison militaire, le lieutenant général Blondiau et du commandant du Régiment, le lieutenant-colonel Lefébvre. A l'avant-plan, le lieutenant de vaisseau Thibaut de Maisières, officier d'ordonnance.

(Photo «Journal du Corps»)

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES

PRESIDENT D'HONNEUR: Général-major e.r. Lucien CHAMPION Boulevard du Souverain 213, Bto 1 A 1160 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

René PIEDBOEUF
Rue des Rhoëux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45

SECRETARE NATIONAL:

Victor ROBERT
Drève des Etangs 26
1130 Linkebeek
Tél. (02) 358 26 08

SECRETARE NATIONAL-ADJOINT:

François GUIDO
Boulevard Lambemont 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216 45 73

TRESORIER NATIONAL:

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon - Tél. (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle:
000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL-ADJOINT:
Charles GRIMONSTER
Rue de Vitvile 41, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS:

Administrateur du bulletin:
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Correspondances:
Albert GUSTIN adm. adjoint
Av. de la Brabançonne, 80B
Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05

Administrateurs-conseillers:

Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 59
Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83

Colonel e.r. René MOINY
Rue Petito 26, 5340 Gesves
Tél. (083) 67 72 18

Délégués des sections:

Emile ANSELME (Huy)
René AUPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
André COLLIGNON (Bouillon)
Rue de la Maladrerie, 24
6830 Bouillon - T. (061) 46 67 25
Eugène DEVOGHIEL (Liège)
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Georges GILSOUL (Namur)
Albert GUSTIN (Brabant)
Albert LAFONTAINE (Etalle)
Rue du Bru, 129
6741 Vance - Tél. (063) 45 55 03
Yvon LOMRE (Erezée)
Joseph MOUZON (Nouichâteau)
Désiré PIRLOT (Marche)
Léon REMY (Bastogne)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Lucien SCHILTZ (Saint-Hubert)
Léon SPOIDENNE (Ahaus)
Donia WIDART
5395 Chevotogne (Sect. Houffalize)
Tél. (083) 21 17 50

PRESIDENT NATIONAL

et Rédaction du Bulletin:
Albert HUBERT
R. Gabrielle 59, Bto 2 - 1180 Bxl
Tél. - Privé: (02) 345 81 32
Bureau: (02) 219 44 50

VICE-PRESIDENTS

NATIONAUX:
Gaston EPPE
6741 Vance
Joseph ANDRE
Grand-Place - 6673 Cherain
Tél. (083) 51 73 75
Jean GOFFART
Rue des Rogations, 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 51 19 56

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 000-0980849-82
Président:
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83
Secrétaire:
Alphons COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Artent
Tél. (063) 21 19 81 (privé)
Trésorier:
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE

C.C.P. 000-0701206-90
Président:
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 38
Secrétaire:
André PERIN
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus
Trésorier:
Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-s-SÛRE

C.C.P. 000-0240928-77
Président:
Léon REMY
Rue de Beaumont 4, 6650 Bastogne
Tél. (082) 21 24 54
Secrétaire:
Léopold BRILLO
Rue de la Maison-Forte, 2b
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 30 31
Trésorier:
Albert PIERRE
Avenue Roi Baudouin, 11
6650 Bastogne - Tél. (062) 12 13 21

BERTRIX

C.C.P. 000-0380547-16
Président:
Edouard KLELS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier:
Emile COLSON
Champs-Simon, 275B
5803 Herbeumont
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON

C.C.P. 000-0512180-20
Président:
Roger HARPY
Quai du Rempart 4, 6830 Bouillon
Tél. (061) 46 67 36

SECRETARE:

Albert-Victor PONCIN
Faubourg de France, 27a
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 67 25
Trésorier:
Clément DRAPIER
Rue Au-Dessus-de-la-Ville, 9
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 62 34

BRABANT

C.C.P. 000-0332242-35
Président:
Albert GUSTIN
Av. de la Brabançonne 80B, Bto 29
1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05
Secrétaire:
Fleiger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 85 04
Trésorier:
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles - Tél. (02) 736 23 64

EREZEE

C.C.P. 000-0818871-94
Président:
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (086) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier:
Joseph BAUDOUIN
Chaussée de l'Ourthe 96
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 15 19

ETALLE

C.C.P. 000-8239 62
Président:
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire:
Léon FOSTAL
6735 Fraslin (Sto-Marie s/Semois)
Tél. (063) 45 51 87
Trésorier:
R. CLAUSSÉ - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE

C.C.P. 8048 97
Président:
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire:
Joseph JACQUES
Route d'Oval 18, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 06
Trésorier:
Marcel JACQUES
Route d'Oval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

HOUFFALIZE

C.C.P. 000-0762137-08
Président:
Joseph ANDRE
Grand-Place, 6673 Cherain
Tél. (060) 51 73 73
Secrétaire-Trésorier:
Joseph RICAILLE
Rue Ville-Basse 28
6660 Houffalize - Tél. (062) 28 80 54

HUY

C.C.P. 000-0718009-15
Président:
Emile ANSELME
Rue Sainte-Vierge, 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43
Secrétaire-Trésorier:
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Arthelt
Tél. (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 000-0900416-62
Président:
René PIEDBOEUF
Rue des Rhoëux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45
Secrétaire:
Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43A, Bto 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79
Trésorier:
Eugène DEVOGHIEL
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 000-0325567-35
Président:
Désiré PIRLOT
Route de Hologno, 5400 Waha
Tél. (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier:
Marcel DEVILLE
Thier des Corbeaux 17
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 27 (après 17 h)

NAMUR

C.C.P. 000-0364057-16
Président:
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
Secrétaire:
(heures de bureau) - Ext. 388
Henri BOUCHAT
Rue Grande, 52, 5180 Godinne
Trésorier:
L'Académie MISSON
Rue de l'Eglise 6, 5820 Spy
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 000-0715193-12
Président:
Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fossés
6736 Assenois
Tél. (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier:
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT

C.C.P. 000-0800173-20
Président:
Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
Secrétaire-Trésorier:
Lucien SCHILTZ
Route de Poix 23 - 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 11 32

VIELSALM

C.C.P. 000-0670976-13
Président:
Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6590 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77
Secrétaire:
Joseph HAIDON
Rue Ruxhille 15, 6688 Liemoux
Trésorier:
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

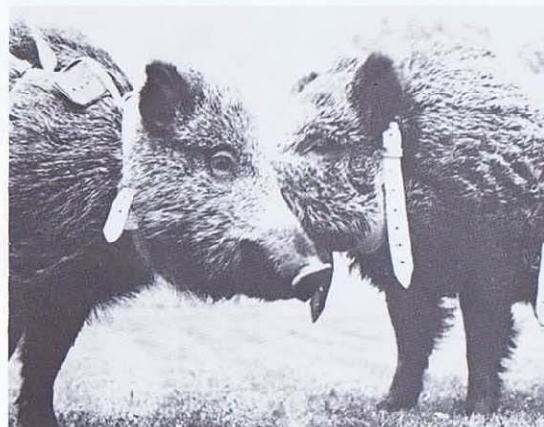
VIRTON

C.C.P. 000-0729100-48
Président:
René AUPHENNE
Rue de Dampicourt 43
6760 Virton
Secrétaire-Trésorier:
Léon JACQUEMIN
Rue des Jonquoettes, 1
6763 Dampicourt

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Camp Roi Albert
5400 Marche-en-Famenne
C.C.P. 068-0627580-17
Président:
Colonel e.r. René MOINY
Secrétaire-Trésorier:
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président



Ah! Si Wallons et Flamands voulaient que règne, entre eux, une aussi belle entente que celle qui unit nos sangliers!

Vaux quelque peu tardifs, pour les raisons exposées plus loin. L'année qui vient de se terminer a été particulièrement bien remplie; elle a connu son sommet avec le congrès national de Bouillon. Toutes nos sections ont maintenant leur Drapeau, et certaines en ont même plusieurs. D'autres ont renouvelé le leur, car notre Fraternelle comptera trente-cinq années d'existence en 1980.

Merci, de tout cœur, à tous ceux qui m'assistent dans la conduite de notre association et qui font ainsi vivre celle-ci. Nous aurons souvent le plaisir de vous retrouver avec leur Drapeau. Nos adresses aussi notre salut à tous les Chasseurs Ardennaux d'aujourd'hui. Nous sommes fiers de leur comportement et de leur attachement à nos traditions.

À l'aube de 1979, nous devons avant tout souhaiter que notre pays sorte de ses épreuves, économique-sociales tout d'abord, institutionnelles ensuite.

La crise qui sévit chez nous, ce n'est pas seulement conjoncturelle. Elle est essentiellement structurelle. Nous sommes saisis dans l'engrenage de la profonde mutation, dite planétaire, qui s'accomplit dans notre monde. Comment pourrions-nous traverser une période aussi vitale, si nous ne disposons pas d'un Etat, démocratique mais fort, et si la solidarité ne joue pas pleinement à l'échelle nationale?

LE BULLETIN

Diverses circonstances, tenant essentiellement à l'éloignement et aux délais, nous ont amenés à revenir à Bruxelles pour la fabrication de notre bulletin. Nous retrouvons l'imprimerie qui nous a fourni déjà 37 numéros (de 65 à 100), du début 1966 à juin 1974. L'imprimerie du Marais s'est entièrement modernisée depuis lors, ce qui lui permet de nous garantir une réalisation de meilleure qualité encore et plus rapide. Nous en revenons au format normalisé A4, avec un plus beau papier, un grammage augmenté. Le retard dans la sortie de presse du dernier numéro de 1978 tient au fait que la décision n'est intervenue que dans les tout derniers jours de novembre, qu'il a fallu répartir à zéro avec tous les titres, textes à composer, montages, bourrages, etc... Et aussi, toute la charge du bulletin repose sur votre serviteur, absorbé du lundi au vendredi par ses occupations professionnelles, et qui ne peut se consacrer à la Fraternelle que les samedis et dimanches. Je tiens à souligner aussi que l'Administrateur-Directeur d'IPM est doublement des nôtres. SOR à la Cie Génie/IDCha en 1940, il fut un résistant fort actif. Son frère et lui, condamnés à mort par les Allemands, réussirent à leur échapper. Ernest Gilli fut partie des maquis AS de la région de Florenville, commandés par Joseph Jacques, et où se trouvaient aussi les deux autres dirigeants de la section régionale, Roger François et Marcel Jacques, ainsi que notre ami et membre d'honneur, Jean Millits.

11 NOVEMBRE

Combien ternes ont été les cérémonies qui devaient commémorer le soixantième anniversaire de l'Armistice de 1918! C'était, cependant, la



A nos aînés du 10e de Ligne, à tous les Chasseurs Ardennaux et aux membres de leurs familles, à nos autres lecteurs et amis, nous souhaitons une heureuse année 1979.

dernière occasion de rendre un éclatant hommage aux glorieux survivants de «la Grande Guerre» et d'y associer tous les combattants de toutes les guerres.

La France, elle, à qui Charles de Gaulle a su réinsuffler le sens de la grandeur, n'a pas manqué de célébrer cet anniversaire avec ferveur et feu. On est pu, en Belgique, saisir cette occasion pour inaugurer, enfin, la statue de la reine Elisabeth — la Reine de l'Yser — qui doit se dresser au square de l'Albertine, face à celle du Roi Chevalier. Plutôt que de reporter cette cérémonie à 1980, où elle sera noyée dans les festivités du 150e anniversaire de notre indépendance, pour autant que l'Etat belge existe encore.

LE PAYS

Nous pourrions, certes, nous livrer d'interminables considérations sur notre situation intérieure. Mais, vous avez déjà été abreuvés — et même soulés — à ce sujet ces temps derniers. Aussi, me bornerai-je à quelques réflexions de bon sens, aussi simplifiées que possible.

Nous ne sommes pas — sauf, peut-être, quelques attardés — les tenants d'un unitarisme dépassé. C'est-à-dire que nous croyons à la nécessité d'une réforme de nos institutions dans le sens d'une régionalisation raisonnable, qui signifie aussi: bien construite et réfléchie. A notre avis, cette régionalisation devrait être essentiellement politique et culturelle, et ne toucher à l'économie que sous ses aspects typiquement régionaux.

Vouloir «fédéraliser» l'économie constituerait une folie et, même, une impossibilité pratique: en raison de l'interpénétration des diverses régions; de notre appartenance à des ensembles plus importants (CEE — OCDE); de l'influence marquant chez nous, peut-être plus qu'ailleurs, des grandes sociétés multinationales qui gouvernent le monde et se moquent bien des limites des régions et des Etats. Il faut tenir compte aussi de la sensibilité extrême de notre économie à l'étranger (nous sommes le pays dépendant le plus de son commerce extérieur). Or, notre compétitivité est présentement faible. Nos structures industrielles sont particulièrement vieillies et largement inadaptées à la bataille des marchés. Notre redéploiement industriel s'annonce des plus laborieux.

Régionalisation modérée, disions-nous, garantissant le respect des droits des minorités et un équilibre sain. A qui riment ces vingt-cinq sous-régions, dont treize pour la seule Wallonie? C'est le retour au Moyen-Age. On va créer autant de principautés où régnera la poltronnerie. Une telle sous-régionalisation sera la source de rivalités et de conflits sans nombre entre exécutifs et assemblées. Et, en plus, on n'a prévu aucune Haute Cour constitutionnelle, chargée de trancher les différends.

Par ailleurs, la régionalisation (nous n'aimons pas le terme «fédéralisme», car il signifie unir ce qui était déuni et non l'inverse) doit s'appuyer sur un Etat central fort. C'est le cas dans tous les Etats dits fédéraux.

Enfin, c'est un truisme d'écrire que la Belgique a besoin d'être gouvernée. Elle doit l'être, dans les circonstances actuelles, par des hommes sérieux, pondérés, compétents, ayant le sens de l'Etat et du bien public.

GEORGES HAUTECLER

Je désire avoir ici une pensée particulière pour le commandant Georges Hautecler dont le décès est annoncé plus loin. Son père, officier lui aussi, était tombé à l'Yser en automne 1914. Lui-même, entré premier à l'École Militaire, s'y distingue déjà par son non-conformisme, sélectionnant notamment, selon ses goûts, les matières à étudier. Versé au service historique de l'Armée, il se passionna pour les Chasseurs Ardennais, ce qui lui valut quelques ennuis avec son chef qui lui imposait d'autres travaux de recherches. Mais, avec un entêtement qui le rendait digne d'un Ardennais, Hautecler retournait, même clandestinement, aux premiers Bécots verts. Sa contribution à nos historiques est essentielle. Seule, la maladie l'a empêché d'aborder les 4 et 6 ChA, le Bon Moto ayant vu publier un historique très fouillé. Espérons que tous ses travaux seront utilisés par de jeunes historiens et constitueront la base de nouvelles publications.

ERRARE HUMANUM EST...

Dans mon dernier éditorial, je m'élevais contre le fait que l'on aurait profité de l'article 39 de la loi du 5 août 1978 — loi dite «de réformes économiques et budgétaires» — pour ne plus permettre la supputation des services militaires de temps de paix au-delà de la limite de 75 % du traitement. J'insiste sur le fait, que, contrairement à ce qu'ont compris certains correspondants, je n'ai jamais écrit que lesdits services ne pouvaient plus, en aucun cas, entrer en ligne de compte, mais seulement qu'ils étaient supprimés quand l'agent comptait une carrière civile complète, soit en principe 45 années, et je trouvais cette suppression inadmissible.

Je me dois de reconnaître que je m'étais trompé. En examinant, en effet, plus attentivement toute cette législation diablement touffue, j'ai appris que les services militaires de temps de paix n'ont jamais été supprimés au-delà de la limite de 75 %, ou, si l'on veut, 45 soixantièmes. J'avais toujours pensé le contraire.

L'article 6, littéra B, de la loi combien vénérable du 21 juillet 1844 qui continue de régir les pensions civiles — loi modifiée par l'article de la loi du 3 juin 1920, l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1973 et l'article 39 de la loi du 23 décembre 1974 — indique que sont admissibles, pour le droit et le calcul de la pension de retraite, les services militaires de temps de paix accomplis à partir de l'âge de 19 ans révolus. A noter que cette limite d'âge (19 ans) est la même pour les services civils et judiciaires; ce n'est donc même pas une faveur. L'âge de 19 ans est remplacé par 16 ans pour les services de guerre. Seules les bonifications au double ou au triple, valables pour les services de guerre, peuvent avoir pour effet de dépasser le maximum normal, c'est-à-dire en principe les trois quarts du traitement ayant servi de base au calcul de la pension, mais sans dépasser les neuf dixièmes. Dans la pratique donc, seuls les services de guerre permettent de dépasser les 45 soixantièmes du traitement moyen des cinq dernières années, sans pouvoir dépasser toutefois 54 soixantièmes.

Ainsi donc, l'actuel ministre des Pensions n'a rien modifié sur ce point, et la situation reste celle qui est exposée ci-dessus et que nous illustrons par deux exemples. Supposons un agent de service public qui, arrivé à l'âge de la retraite, compte quarante années de services lui donnant droit à 40 soixantièmes (en général, car pour certaines catégories, on calcule en cinquantièmes) du traitement moyen des cinq dernières années. S'il a accompli, par exemple, douze mois de service militaire plus trois mois de rappels ou de mobilisation, il se verra surper ce temps, et la base de sa pension sera 41 soixantièmes plus 3 douzièmes de soixantième. En revanche, et qu'il entre ensuite à l'administration à 20 ans, y effectue une carrière complète (donc jusqu'à 65 ans), sa pension sera calculée sur 45 soixantièmes, et non sur 46 soixantièmes, c'est-à-dire que son service militaire ne comptera pas.

... SED FELIX CULPA

Eh bien ! C'est l'occasion de le répéter la célèbre exclamation d'un des plus célèbres Pères de l'Eglise, Saint-Augustin : «O felix culpa !». L'heureuse faute ! Heureuse erreur, en effet, que celle que j'ai commise car j'ai ainsi appris une nouvelle mesure qui pénalise ceux qui accomplissent leur service militaire, et cette situation est inadmissible et anti-civique. «Un scandale», dirait Georges Marchais !

Il ne me paraît pas normal, en effet, que le service militaire ne soit pas supputé dans tous les cas pour le calcul de la pension, même s'il doit permettre de franchir la barre des 75 %. Seul un minimum de jeunes Belges (un sur cinq, en comptant les femmes) accomplit son service national, avec tous les sacrifices que cela comporte : il ne paraît, dès lors, tout à fait normal qu'on lui accorde la maigre compensation que je revendique; cela me paraît une évidence. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que le milicien conserve des obligations militaires pendant quinze ans à compter de son année de milice, et qu'il peut être astreint à des rappels éventuels (article 3 des lois coordonnées sur la milice).

Autre anomalie : la limitation à 19 ans qui est en contradiction avec les lois coordonnées sur la milice, dont l'article 9 permet l'appel sous les drapeaux dès l'âge de 18 ans. On devrait donc s'accorder avec cet âge pour le compte du service militaire en matière de pension.

Soumis à l'attention principalement du ministre de la Défense nationale, et aussi celui des Pensions — mais ne nous faisons pas d'illusions de ce côté — du prochain gouvernement.

LES DROITS DES INVALIDES DE GUERRE

Pérorant à Charleroi, à un congrès régional des PG, quelques jours avant les élections, le ministre des Pensions, M. Wijneckx s'est défendu de vouloir porter la moindre atteinte aux dispositions légales visant les services de guerre. Notons, en passant, qu'une fois de plus, il ignore les services militaires de temps de paix.

Mais, que signifie alors cet article 83, par. 1, de la loi du 5 août 1978, consignée notamment par le même M. Wijneckx et qui porte textuellement :

«Tout membre du personnel d'un service public ou subventionné par lui qui bénéficie d'un régime de pension à charge du Trésor public ou d'un régime assimilé et qui a atteint l'âge de 60 ans, est mis à la pension d'office soit immédiatement, s'il a été déclaré définitivement inapte, soit, si ce n'est pas le cas, dès qu'il compte un total de 365 jours de conge depuis son 60^e anniversaire, selon les modalités prévues par le Roi.»

Cette disposition nouvelle, applicable à tous les services publics, et notamment au corps enseignant, ne porte-t-elle pas atteinte aux droits des invalides de guerre? En effet, ceux-ci ont (ou avaient) droit à 45 jours d'absence pour maladie par année de service, au lieu de 30 pour les autres agents, sans compter diverses autres dispositions les protégeant. Les voilà apparemment soumis au sort commun à partir de 60 ans, c'est-à-dire à l'âge où leurs infirmités de guerre les handicapent le plus. Nous serions heureux d'entendre le nouveau (ou ancien) ministre des Pensions à cet égard. Nous espérons aussi que cette mesure n'a pas échappé à la vigilance de la FNI.

MESURES POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE

Nous n'aimons pas ce flot de mesures que prend un gouvernement à la veille des élections. D'abord, parce qu'elles ont un relent indéfinissable d'électorisme, qui ne trompe d'ailleurs pas les bénéficiaires; ensuite, parce qu'elles constituent une charge pour le gouvernement à venir, qui devra d'ailleurs, dans la plupart des cas, les préparer.

Done, deux jours avant la dernière consultation, le gouvernement a débloqué le contentieux des victimes de la guerre, du moins dans des intentions.

Le point principal est celui de l'adaptation promise des pensions de guerre. On sait que de savantes études avaient démontré qu'elles étaient nettement dévalorisées, par rapport au salaire moyen de l'ouvrier. On avait parlé de plus de 20%, puis de 17/18%. On en est maintenant à 11,5%, selon M. Wijneckx, et le gouvernement, fort désargenté, promet initialement 5%. Il ne paraît pas impossible toutefois que les invalides 1914-1918 reçoivent immédiatement (!) 11,5%. Quand? Lorsqu'il y aura un gouvernement, que le projet de loi aura été préparé, discuté, rapporté, voté et mis en application, c'est-à-dire sans doute pas avant six mois au moins.

Pour le reste, nous attendrons d'en connaître davantage pour commenter.

Albert HUBERT
Président national

P.S.: Je termine la mise en pages de ce numéro, le dernier jour de l'année. Je constate qu'il sera particulièrement copieux. Je souligne aussi qu'en dépit de son importance, et surtout du transfert d'imprimeur, sa distribution doit être normalement assurée à la mi-janvier. Il est, au reste, illusoire d'imaginer qu'un périodique, déposé à la poste vers la fin décembre, puisse être distribué avant cette période.

Bonne année et à mars 1979!

L'ODE A LA HURE



Nous avons déjà publié, il y a bien longtemps, dans notre bulletin, ce poème épique dont l'auteur est feu le docteur Constant Gribomont, qui fut président des anciens combattants de la ville de Bastogne auxquels il a d'ailleurs dédié son œuvre. Il fallait entendre le sympathique docteur déclamer ces vers - musclés - comme on dirait aujourd'hui - avec une conviction sans égale.

Nos effectifs ont plus que triplé, depuis la dernière reproduction de ce texte; c'est pourquoi nous avons pensé que beaucoup de nos lecteurs liraient et apprendraient à leurs enfants ce morceau de fière bravoure, à la gloire de notre symbole.

Quel est ce monstre à face hirsute,
Avec ses redoutables crocs,
Qu'on dirait taillés pour la lutte
Ou pour pulvériser des rocs?
Sa gueule est terrible et têtue,
Il a du sang au coin de l'œil;
Cette chure toute velue
Paraît dure, comme un écueil!

Eudiam, bourgeois, c'est la hure;
Sachez que son poids est très lourd,
Sachez que sa tête est très dure;
C'est l'emblème du Luxembourg.

D'où vient que, lorsqu'il passe en rce,
Aucun ne reste indifférent;
Qu'on le siffle ou qu'on le salue
Quand il émerge sur nos rangs?
C'est que l'on hait sa tête grise,
Ou bien qu'on l'aime, ou qu'on a peur.
Mais personne ne la méprise:
Tous savent intact son honneur.

Si sonne, un jour, l'heure tragique
De courir tous à nos forlins,
Pour défendre notre Belgique
Contre les hordes des Germains!
Alors on verra, face à face,
Notre hure et l'aigle teuton,
Lequel à l'autre fera place?
Permetts-tu que nous en doutions!

Pour mettre au hout de leur bannière,
Près du Rhin, ils ont ramassé
Un aigle, qu'un légionnaire
De César avait cublé.
Ils ont pris, voulant de leur race
Peindre le côté généreux
Comme emblème, un oiseau rapace,
N'ayant pu, chez eux, trouver mieux.

Mais toi, tu vis sur notre terre.
Que tu ravages sous tes pas
Lorsque tu l'en vas, solitaire:
Et ses fils ne l'en veulent pas.
Pardonnant à ta frénésie,
Ils mangent un peu moins de pain
Pour mieux mourir à la poésie
Que tu sèmes sur ton chemin.

Te rappelles-tu, quand la meute
Te forçait dans ton élément,
Que tu faisais face à l'émute
La gueule ouverte largement;
Eprouvant jusqu'au plus brave,
Tandis que les chiens, frémissants,
Regardaient, sur tes dents, la bave
Se mêler avec leur sang.

Cette leçon de savoir-faire
Nous l'avons lu, gravée au cœur!
On l'a bien vu durant la guerre
A Liège, à l'Yser... et ailleurs.

Là non plus tu n'étais pas tendre
Lorsque tu métais ton effort
A celui du Lion de Flandre,
Pour buter l'ennemi dehors.

Aux jours funestes de quarante
Voulant reprendre le harnais,
Tu t'enfonças dans la tourmente
Avec les Chasseurs Ardennais:
S'ils ont succombé sous le nombre
Laissons les Teutons ébahis,
C'est eux qui, seuls dans la nuit sombre,
Ont sauvé l'honneur du pays.

Ces jours là tu versas des larmes
Devant l'ennemi triomphant,
Quand tu vis que le sort des armes
Était contraire à tes enfants.
Puis tu ruminas ta vengeance
Réfugié dans le maquis
Avec ceux de la résistance
Qui s'entraînaient pour le jour J.

Mais quand le Germain sans vergogne
Réclama leur reddition
Aux Américains dans Bastogne
Qui luttaient sans rémission:
Secoué d'une rage folle,
A ces héros gais et frondeurs
Tu dictas la verte parole. (1)
Qui cherche encore un traducteur.

Le canon, sur le sol qui tremble,
Foudroya les gens de chez nous.
Ils s'inspiraient de ton exemple
Jurant de tenir jusqu'au bout:
Car tout au plus parmi ces braves,
Au travers du bombardement,
On entendait au fond des caves
Point de pleurs... rien qu'un grognement!

Puis vint l'aube de la victoire.
Mais les combats livrés chez nous
T'avaient fait entrer dans l'histoire:
Qu'on du sèche à Londres, à Moscou,
La victoire est aussi la tienne;
Car si le Boche est mis à mal
C'est dans la forêt des Ardennes
Qu'il a reçu le coup fatal.

Figé sur le bout d'une pique
Ne te désole pas trop fort
De n'être plus qu'une relique:
S'ils l'ont tué, tu n'es pas mort.
Ou du moins tu sauras revivre
Dans l'âme des gars de chez nous
Qui garderont comme en un livre,
Ton souvenir terrible... et doux.

Plus tard dans la grande bataille
Pour la patrie et pour la Foi
Quand, frappant d'estoc et de taille
Nous songerons encore à toi:
Tes mânes vont tressaillir d'aise
En constatant l'élan nouveau
De ceux qui, hier, dans la fournaise,
Avaient la hure pour drapeau!

C.G.

(1) Assiégé dans Bastogne et sommé de se rendre, le général Mac Auliffe répondit «Nuts!». expression qui n'a pas d'équivalent dans la langue française.

Huy, fille de Meuse, Huy la belle, fleurie, riante et ensoleillée, reçoit les Chasseurs Ardennais.

Musique en lête — avec bérets verts — au rythme de notre célèbre marche, les troupes sortent de l'école Outremeuse et s'avancent pour le défilé. Voici les fringants miliciens du 3^e Chasseurs Ardennais stationné à Vielsalm, ensuite un imposant détachement de drapeaux des Fraternelles et différentes associations patriotiques locales et régionales.

Et puis, voyez les anciens du 6^e Chasseurs Ardennais de 1940! Malgré leurs traits burinés, leurs cheveux envolés, la soixantaine qui pèse sur leurs épaules, ils n'ont rien perdu de leur dynamisme. Sous le béret vert, ils oublient sciatiques et rhumatismes!

Rue Entre-2-Portes, rue Neuve, le Pont Bauduin, le quai Dautrebande, ils marquent fièrement le sol; le public est nombreux et les applaudissements ne manquent pas.

Au monument de la Victoire, où le 6^e Chasseurs Ardennais assure la garde d'honneur, hommage est rendu aux morts de '14-18 et '40-45. Des fleurs sont déposées par le Chasseur Ardennais Sénateur-Maieur de Huy, M. Eugène Lecoq, par le Lieutenant-Colonel Sacré, Chef de Corps du 6^e Chasseurs Ardennais et par M. Albert Hubert, Président national de notre Fraternelle.

Musique, troupes, drapeaux, Autorités et public gagnent ensuite la Grand-Place par les rues Grégoire Bodart, des Augustins et des Fouarges. Sur le parvis de l'Hôtel de Ville se déroule la cérémonie de parrainage.

Le bourgmestre de Huy accueille et remercie les Autorités qui rehaussent de leur présence les cérémonies de ce jour, à savoir:

Général Major Tichon (Div. Mob. FI) et Mme; Général Major Danloy et Mme; Colonel Carette (Région Liège-Luxembourg de Gendarmerie) et Mme; Colonel Demanet (Commandant la province de Liège) et Mme; Lieutenant-Colonel Lefebvre (Commandant 1^{er} Chasseurs Ardennais) et Mme; Lieutenant-Colonel B.E.M. Brisy (Commandant 3^e Chasseurs Ardennais) et Mme; Lieutenant-Colonel Taymans (Commandant 4^e Chasseurs Ardennais) et Mme; Lieutenant-Colonel B.E.M. Delvosal et Mme; Lieutenant-Colonel Michel et Mme; Lieutenant-Colonel Henry et Mme; Major B.E.M. Legrand et Mme; Major Bernard et Mme; Major Haas et Mme; Major Gigot; MM. Hubert (Président Fraternelle Chasseurs Ardennais) et Mme, Piedbœuf (Vice-Président Fraternelle Chasseurs Ardennais) et Mme, Wilkin, U.N.S.O.R., Pireaux, Commissaire de police-adjoint Huy; le Chevalier Eugène Charpentier; MM. Fernand Hubin, Gilbert Silien, Jules Boland, Théo Thibaut, échevins; Mme Delvaux, MM. Delhalle, Titeux, Herman, Parmentier et René Masson, conseillers communaux; le Commandant E. Stekke (O.R. 6^e Chasseurs Ardennais); le Commandant Brans et Mme; M. Moreau et Mme; M. Anselme (Président Fraternelle Chasseurs Ardennais, section de Huy) et Mme; M. Closset et Mme; M. Dessambre (Secrétaire Fraternelle Chasseurs Ardennais, section de Huy).

Le Colonel Sacré prend ensuite la parole avec allant, ardeur... et émotion. A son tour, il remercie toutes les personnalités et-dessus mais spécialement le Bourgmestre de Huy, tout le Collège et tout le Conseil Communal qui ont voté à l'unanimité le parrainage du 6^e Chasseurs Ardennais.



Après avoir rappelé la conduite des Anciens de '40, il poursuit en ces termes:

"Toutefois, la signification du parrainage ne se nourrit pas uniquement des arguments du passé. Elle a aussi des raisons puisées dans le présent et projetées sur l'avenir."

HUY

Parrainage

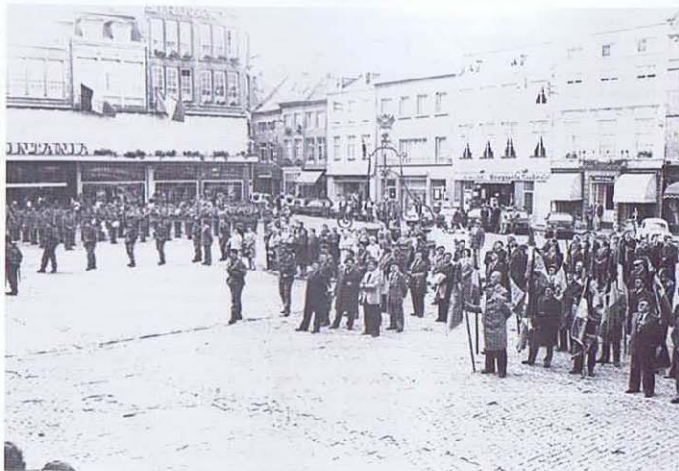
du 6^e Chasseurs Ardennais

le 9 septembre 1978



La signature de l'acte de parrainage par le bourgmestre E. Lecoq et le Lt-col Sacré. A l'avant-plan, le sanglier... hérissé, offert par le 6^e ChA à la ville de Huy

(Photo Degée)



Grand-Place, la musique FI et une partie du groupe des Anciens (Photo Degée)

"Le 6^e Régiment de Chasseurs Ardennais est une unité de réserve, comme elle l'était en 1940, c'est-à-dire, si l'on permet cette expression, une unité de civils en uniforme, dans sa large majorité. Elle est une émanation de la région et elle réunit dans un même idéal des gens de toutes origines, de toutes confessions, de toutes opinions."

"Le geste de la Ville de Huy est donc un témoignage d'amitié, de soutien et de solidarité envers l'armée de contingent dans laquelle elle se reconnaît."

"Il ne s'agit pas ici de faire du militarisme mais d'agir en citoyens responsables et conscients de leurs DROITS. Parmi ces droits, existe celui de se défendre si l'on est agressé, et de ne pas laisser ce soin exclusivement à des gens de métier dont on accepterait le sacrifice."

"La devise de la Ville de Huy: „Mieux vaut mourir de franche volonté que du pays perdre la liberté” exprime clairement ce sentiment."

"Bien sûr, tout le monde souhaite ne jamais devoir connaître à nouveau la guerre, les réserves en premier lieu qui, par les contacts qu'ils gardent avec l'Armée, sont mieux que quiconque au courant des atrocités que provoquerait un éventuel conflit. Cependant, si pour faire la paix, il faut être deux, pour subir la guerre, il suffit d'un seul qui décide de vous attaquer."

"Dans ce cas, il faut être prêt dans la mesure du possible, car des réactions individuelles et désordonnées sont la cause essentielle de pertes énormes et disproportionnées, comme celles qu'ont subies pendant l'occupation certaines unités de la Résistance composées de jeunes gens non entraînés."

"C'est la raison d'être d'unités comme le 6^e Chasseurs Ardennais."

"S'appuyant sur son passé et sur ses convictions, le Régiment que vous avez bien voulu parrainer remercie encore toutes les Hutoises et tous les Hutois pour l'honneur et la joie qu'ils lui procurent aujourd'hui et pour la raison supplémentaire qu'ils lui donnent d'appliquer sa devise: -RESISTE ET MORDS-!"

Notre Président National, ainsi que tous les Anciens, se réjouissent de ce retour aux sources.

Il rappelle brièvement les circonstances dans lesquelles Huy est devenue une «Ville Chasseurs Ardennais».

- 1934: Création des trois futurs régiments.
- 1936: Suite à la réoccupation de la Rhénanie, création des échelons arrière et Dépôts de mobilisation à Flavinne, Seilles et Anthelt (pour le 3^e Chasseurs Ardennais). Des cette époque, la région de Huy est zone de recrutement Chasseurs Ardennais.
- 1939: Mobilisation. Flavinne, Seilles et Anthelt forment respectivement les 4^e, 5^e et 6^e Chasseurs Ardennais chargés des défenses de la Meuse.

"Des événements imprévus survenus au Nord, en mai '40 au début des hostilités, modifient ces plans et c'est sur la Lys, à Gotten spécialement, que s'illustre le 6^e Chasseurs Ardennais."

"L'ennemi lui-même reconnu sa ténacité, sa bravoure, son courage acharné, car durant trois jours entiers, il fut tenu en échec par les «bérets verts», malgré les moyens très supérieurs dont il disposait. Et ce n'est qu'au prix d'énormes pertes qu'il parvint finalement à briser ce front."

"Après la capitulation, beaucoup parmi ceux du 6^e Chasseurs Ardennais — même des officiers — ont pu échapper à la captivité. Ils reprirent aussitôt... du service dans la Résistance, région de Huy et environs, et leurs exploits nombreux, tels ceux quasi légendaires du Lieutenant Rassart (Commandant la 3^e Cie), rejoignent parfois ceux d'un autre -Sanglier des Ardennes-, Guillaume de la Marck."

"C'est dire notre joie à la reconstitution du 6^e Chasseurs Ardennais et le maintien de ses traditions liégeoises."

"Aujourd'hui, l'Etat-Major du 6^e Chasseurs Ardennais est établi à Liège mais le cœur du régiment est, lui, fixé indissolublement à Huy."

Reprenant la parole, le maieur de Huy, après avoir rappelé que, en septembre 1978, c'est le 40^e anniversaire de la formation du 6^e Chasseurs Ardennais, que de très nombreux Hutois ont servi sous son drapeau, parfois jusqu'à l'ultime sacrifice, conclut: *"Toutes ces raisons, et en plus l'existence d'une puissante fraternelle régionale, ont créé à l'égard des Chasseurs Ardennais un chaleureux courant de sympathie. Sans chauvinisme nationaliste, sans militarisme cocardier, mais bien avec le désir de perpétuer le souvenir et la gratitude de notre population, il était normal de parrainer le Bataillon du 6^e Chasseurs Ardennais."*

Lecture est faite maintenant de l'acte de parrainage que signent respectivement le Bourgmestre, pour la Ville de Huy, et le Lieutenant-Colonel Sacré, pour le 6^e Chasseurs Ardennais.

Echange de cadeaux souvenirs: La Ville de Huy reçoit un merveilleux sanglier sculpté en bois, œuvre d'un Ardennais de Bertrix, tandis que le 6^e Chasseurs Ardennais reçoit une grande assiette en étain représentant le Rondia, une des merveilles de Huy.

Et tout le public applaudit chaleureusement et il applaudit aussi la magnifique parade musicale offerte par les 40 musiciens de la Musique F.D.I. aux bérets verts.

Plus de 200 personnes, Autorités, invités, anciens du 6^e Chasseurs Ardennais se retrouvent bientôt au vin d'honneur offert par la Ville de Huy et à la dégustation de la «tambouille '78».

Bravo au 4^e Génie d'Amay pour ses réalisations culinaires. C'était parfait et délicieux.



Un fier ancêtre des Chasseurs Ardennais: Colin Maillard

(Photo Degée)



Le lieutenant-colonel Sacré... sacré Ecuyer de son Chasseur Ardennais, Colin Maillard

(Photo Degée)

**ACHETEZ ET PROPAGEZ LE
DRAPEAU DE L'ARDENNE**



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

LE ROI EN VISITE AU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS A MARCHE-EN-FAMENNE

Le Roi a rendu, le 5 octobre, une visite au Camp Roi Albert à Marche-en-Famenne.

L'hélicoptère royal s'est posé sur la plaine d'honneur à 15 h 30. A sa descente de l'appareil, le Roi fut accueilli par le lieutenant-colonel Chasseur, commandant de la Place et du Camp; celui-ci a présenté au Souverain le lieutenant-colonel Lefebvre, commandant le 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais, et le lieutenant-colonel Mercenier, directeur des Bâtiments militaires à Marche-en-Famenne.

Le Roi était accompagné du lieutenant général aviateur Crekille, chef d'Etat-Major général, du lieutenant général Blondiau, chef de Sa Maison Militaire, et du général-major Gysemberg, général adjoint au chef d'Etat-Major de la Force terrestre, ainsi que du lieutenant de Vaisseau Thibaut de Maisières, officier d'ordonnance.

Le Roi a ensuite passé en revue le détachement d'honneur du 1^{er} Chasseurs Ardennais, commandé par le major Keutjens; le détachement encadrait le drapeau du Régiment.

A l'issue de la revue, le Roi s'est fait donner un exposé au cours duquel diverses explications lui furent fournies, notamment au sujet de l'histoire du Camp, du programme de rentrée des unités, des logements des familles, des relations avec les civils, de l'état des constructions et installations et des problèmes spécifiques rencontrés par le 1^{er} Chasseurs Ardennais lors de son arrivée à Marche-en-Famenne.

Voici quelques extraits de l'exposé du commandant du 1^{er} ChA, le lieutenant-colonel Lefebvre:

«Après être resté en garnison en République fédérale d'Allemagne pendant quelque trois décennies, dont une période ininterrompue de dix-sept années à Spich, en Rhénanie, le 1^{er} Bataillon des Chasseurs Ardennais s'est installé au Camp Roi Albert au mois de juillet dernier.

«On peut estimer que le déménagement de l'unité s'est déroulé dans de bonnes conditions, et que les problèmes majeurs qui se posaient dans ce cadre ont été résolus au mieux, suivant les circonstances du moment.

«La mutation de RFA vers la Belgique posait, bien sûr, des problèmes non négligeables à certains militaires de carrière, ces problèmes se situant soit sur le plan familial, soit sur le plan financier. D'une part, des séjours de l'ordre de trente ans en Allemagne ont fatalement entraîné une certaine germanisation de quelques familles; d'autre part, il faut tenir compte du fait que le militaire de carrière stationné en Allemagne bénéficiait de certains privilèges tels que loyer gratuit, indemnités en Deutsche Mark, essence à prix réduit et possibilité d'achat de voitures hors TVA. Aussi, le retour en Belgique signifie, pour lui, une réduction de fait sur ses revenus mensuels... réduction qui peut être estimée à quelque 10.000 francs. Pour résoudre ces problèmes au mieux des intérêts individuels sans perdre de vue les exigences de l'encadrement de l'unité, le Bataillon, appuyé par ses échelons hiérarchiques, a appliqué une politique de permutations.



Arrivée du Roi, en hélicoptère, parmi les bâtiments cubiques du camp Roi Albert.



Le Souverain salue le drapeau du 1^{er} ChA.

«Un premier bilan peut permettre de constater que le 1^{er} ChA a procédé à une quinzaine de permutations se répartissant en un cinquième pour les sous-officiers contre quatre cinquièmes pour les volontaires de carrière, pour, in fine, ne perdre que trois sous-officiers mutés sans contrepartie. Il n'en reste pas moins que je me félicite d'avoir pu constater, une fois de plus,

la fidélité du cadre du 1^{er} Chasseurs Ardennais à son régiment... «... Sur 107 familles, 89 sont installées, 9 vont déménager dans un avenir immédiat, 6 attendent la disponibilité des maisons de Marloie et 3 la fin de la construction de leur propre habitation. La répartition géographique pourra se présenter comme suit:



Le Roi, parmi les sous-officiers. Il s'entretient avec l'Adjudant de Corps, l'adjudant-chef Fievet. (Photo «Journal du Corps»)

— Lotissement «La Famennoise» à La Fourche	20
— Lotissement «Logis militaire» à Bourdon	29
— Lotissement «La Famennoise» à Marloie	6
— Entité de Marche	13
— Rayon de 30 km	19
— Rayon de 50 km	9
— Plus de 50 km	11

«Il faut remarquer le nombre relativement grand de familles qui se sont logées en dehors de la commune de Marche. Ceci peut être attribué à la spéculation qui s'est pratiquée à Marche, aux retards dans les chantiers de «La Famennoise» et du «Logis militaire», et enfin, au fait que certains militaires étaient déjà propriétaires de maisons ailleurs en Belgique.

«Qu'il me soit permis de conclure en disant que mes Chasseurs Ardennais sont heureux d'être rentrés au pays. En leur faisant aujourd'hui l'honneur de votre visite, vous remplissez leur cœur de fierté. Par ma voix, ils désirent vous témoigner leur fidélité et prennent l'engagement de continuer à servir leur régiment dans le respect de ses traditions et de son drapeau.»



L'impeccable «Présentez armes» du détachement d'honneur.



Le Roi a tenu à rendre visite aux familles, en leurs nouvelles cités résidentielles.

Le Roi et les autorités ont alors survolé le Camp pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux et des possibilités multiples d'ins-truction militaire qu'offre la plaine d'exercice. Deux escales dans les quartiers occupés par les familles de militaires ont permis au Souverain de visiter la cité construite par «Le Logis militaire» à Bourdon (Hotton) et celle de «La Famennoise» à La Fourche (Marche). A Bourdon, le Roi a visité l'habitation du sergent Semanyzyn, et à La Fourche, celle du caporal Martin.

Le Roi a tenu à visiter, enfin, les installations mises à la disposition du 1^{er} Chasseurs Ardennais. Il s'intéressa surtout à la cuisine provisoire, combinant l'utilisation des «roulantes» de campagne du Régiment et de matériel culinaire fixe; installation provisoire en attendant la fin de la construction de la cuisine de 2.500 couverts qui fonctionnera en 1979 au profit de tout le camp. Des chambres troupes furent présentées au Roi.

Avant son départ, le Roi se fit présenter des délégations du personnel militaire et civil du camp, au cours d'une brève réception dans la cafétéria des officiers du 1^{er} Chasseurs Ardennais.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm
Prix de vente au détail:
30 F l'exemplaire

S'adresser
à sa section

Le lieutenant-colonel BEM CASTERMANS succède au lieutenant-colonel LEFEBVRE

Au cours d'une brillante prise d'armes, présidée par le général-major Segers, commandant la 1^{re} Division, et à laquelle assistaient notamment le général-major Stephany, commandant l'Ecole de Guerre; le colonel BEM Raes, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, le général e.r. Champion, président d'honneur et M. Hubert, président national de la Fraternelle ChA, M. Garain, président de la Fraternelle «Patton», M. Dourt, échevin de Marche-en-Famenne, le colonel BEM Detrembleur, commandant l'EI et la

province de Luxembourg; les anciens Chefs de Corps du 1 ChA, le Lt-colonel Belche, commandant le 3 ChA et nombre d'autres personnalités, le lieutenant-colonel A. Lefebvre a remis le commandement du 1^{er} Chasseurs Ardennais au lieutenant-colonel BEM Castermans. Cérémonial traditionnel, orchestré par la Musique des Forces de l'Intérieur.

Le nouveau Chef de Corps fut «reconnu» par le colonel Raes, lequel prononça aussi une remarquable allocution de remerciement au Chef de

Corps sorti de charge, lors de la réception. L'échevin Dourt, officier de réserve ChA, et le président national prirent également la parole. Ce dernier remit au lieutenant-colonel Lefebvre la plaquette d'honneur de la Fraternelle. Des fleurs furent offertes à Mesdames Lefebvre et Castermans.

Un très grand nombre d'Anciens, venus de la plupart des sections de la Fraternelle, formaient un large... ruban de «vieux» Bérêts verts.

Le dernier message du Chef de Corps

Chasseurs Ardennais,

Si les objectifs que je vous ai fixés pendant mes trente mois de commandement étaient exigeants et parfois ambitieux, je peux, aujourd'hui, affirmer que vous avez orienté vos efforts et déployé toute voire énergie pour les réaliser pleinement.

Je n'oublierai jamais ni votre allant, ni votre esprit de combativité, ni votre dévouement.

Vous vous êtes montrés dignes de nos traditions et de vos anciens. Je vous en félicite et suis fier de vous avoir commandés.

Pour votre aide et votre collaboration enthousiastes, je vous exprime ma sincère gratitude.

Je vous quitte confiant, sachant que sous la conduite de mon successeur, le lieutenant-colonel BEM Castermans, vous continuerez à servir le Régiment, avec la même conviction et le même zèle.

Je vous engage aussi à nourrir en vous le sentiment de fierté d'être Chasseurs Ardennais et à rester attachés à nos traditions d'honneur et de gloire.

Que votre récent retour au Pays vous donne l'occasion de prouver à la Nation la vitalité de votre beau Régiment.

A. LEFEBVRE
Lieutenant-Colonel



Le major Gauvin, commandant en second, remet le stick de commandement au nouveau chef de Corps.



L'adieu au drapeau du 1 ChA par le lieutenant-colonel André Lefebvre, qui l'a servi durant tant d'années.

La première adresse du nouveau Chef de Corps

C'est un double honneur qui m'échoit aujourd'hui: revêtir pour la première fois voire glorieux bérêt vert et prendre le commandement de votre beau bataillon comme successeur du Lieutenant-Colonel A. Lefebvre.

Je suis conscient du privilège qui m'est ainsi accordé et je veux aujourd'hui vous promettre d'avoir comme souci constant de garder vivantes toutes vos traditions. Je ne doute pas que vos anciens et vous-mêmes m'y aiderez.

Sachez que la garde du prestigieux drapeau qui est le vôtre, témoin d'un passé de gloire et d'honneur, est désormais pour moi le plus beau sujet de fierté qui puisse être.

J.M. CASTERMANS
Lieutenant-Colonel
Breveté d'Etat-Major



Le Lieutenant-Colonel BEM CASTERMANS

Il est né à Bassenge (Liège) le 28 décembre 1935.

Sortant de St-Berthuin (Melonne), il entre à l'Ecole Royale Militaire en 1953.

En 1956, il est à l'Ecole d'Infanterie en qualité de Sous-Lieutenant et y suit le cours de perfectionnement.

Désigné pour le 12^e de Ligne il y exerce successivement les fonctions de chef de peloton et de commandant en second de Compagnie à Longrich d'abord et à Lüdenscheid ensuite.

Il retourne à l'Ecole d'Infanterie à Arlon en septembre 1958 pour y être instructeur.

La 16^e Compagnie Antichar stationnée à Lüdenscheid l'accueille en novembre 1961. Il en deviendra le Commandant en Second.

Rentré avec la Compagnie à Spich, il la quittera en juillet 1967 pour suivre les cours à l'Ecole de Guerre.

Il commandera ensuite une Compagnie au 2^e Cyclistes en 1969.

Au mois d'août 1970, il part au Canadian Staff College à Kingston (Ontario) et, en 1971 il revient à Spich en tant qu'officier S3 de la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée. En octobre 1973, il est désigné pour l'Etat-Major Northag à Monchengladbach.

A partir de mai 1976, il est à l'EM 1 (BE) Corps à Weiden (G3 Ops).

Le 26 décembre 1976, il est promu au grade de lieutenant-colonel.

Le 19 octobre 1978, il devient Chef de Corps du 1^{er} Régiment des Chasseurs Ardennais.

BNDE - LIZER - EESSEN - KC
 orier — Secretarie - Schatbowas
 A. COLLE
 u Noyer 87 - 1040 Bruxelles
 Tel (02) 736 23 64
de Voorz
 erschot meer»... Ontn
 4-18ders ter gelegenhi
 pker is het dat er maar
 yas er voor ons heel !
 ...-delingen halat



Pour la première fois, le lieutenant-colonel BEM Castermans défile à la tête de son régiment.

LA VIE AU 1 ChA

DEPARTS

Li Col Lefebvre, Div
 Mob, Capt BEM, et, Sh
 Schandeler à l'E, enta à
 13 Li, 1 Sgt Maj, r La
 Place SPICH, 3, C.C
 Draux 2 Cy, VM, main
 à la Cie QG 1 Tpt.

ARRIVEES

Li Col BEM Cambleur, commandant l'EI
 Adj Bissot, Adj
 Adj COM Thomce, VM Balon, VM Cottart, VM
 Gauthier.

NOMINATIONS

Le Cdt Keutens a été promu au grade de Major.
 Le St Nicolas au grade de Lt.
 Les 1 Sgt Maj Liben-Steyns et Grasser au grade
 d'Adjudant.
 Le 1 Sgt Renard au grade de 1 Sgt Maj.
 Les Sgt Wuadar, Verjus et Semanyzyn au grade de 1
 Sgt.

Au grade de sergent:
 Defrance, Leybaert, Mernier, Rommelaere,
 Scoupe, Callaert, Tuttoebene, Lagalis, Renaldy,
 Roland, Rondeux, Wiertz, Collette, Romain, Pu-
 raye, Wilmotte, Thunus, Luca, Degossely, Bergiers,
 Van Coppenolle.

Au grade de Cpl Chef: le Cpl Draux et Vandercheu-
 ren.

Au grade de Cpl: Leroy, Wauthélet, Dustin, Dae-
 merie, Ruban, Pierroux, Dauron, Baer, Collignon,
 Houman, Vaes, Dumont, Leroy, Ancion, Beth, Dar-
 cis, Linthout, Portael, Reubrecht, Triomphe, Van
 Campenhout, Vifquin, Galle.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de sous-lieutenant: L'Adj COM Bonmar-
 riage, les COR Zurek, Stercq, Brems, Delcroix, et
 Baert.

COTISATIONS

Notre exercice social va du 1er
 novembre au 31 octobre de l'an-
 née suivante. La formule la plus
 expéditive et la moins coûteuse
 consiste à effectuer d'initiative
 un versement au C.C.P. de sa
 section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun
 versement ne soit fait au C.C.P.
 national, sauf en ce qui concer-
 ne les versements de soutien
 pour le bulletin.

Au grade de Cpl: Destate, Linthout, Dhooge, Pestiaux, Mischanf, Smoos, Sczezel, Vanderstaelen, Pierrard, Sauvage, Eiffling, Michel, Dulieu, Vandevooort, Waregnée, Collubry.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Les Capt Goffinet et Capt Res Petry ont obtenu la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne.
 Le 1 Sgt Maj Hottart la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II.
 Les CIC Gothem et Vanderveken la Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II.

Le 1 Sgt Libert la Décoration Militaire de 1 Cl.
 Les Sgt Lacassaigne, Cpl Ducamp, Cpl Houssiere et le Cpl Clausse la Décoration Militaire de 2 Cl.

PRESTATION DE SERMENT

Les Sgt Rés Stercq, Baert, Delcroix et Zurek.
 1 Sgt Verjus et les Sgt Callaert, Wilmotte, Leloup, Bhanji-Mohamed, Van Coppenolle, Lucas, Walgraeve, Dave, Wullepit, De Gossely, Michot, Maz-zocatto, Puraye, Michils et Hayot.

BREVET

Ont obtenu le brevet «B» Commando: Sgt Wery, Sgt Nem, Sgt Opsomer, Sgt Callaert.

Le Brevet Militaire a été octroyé aux miliciens: Leroy, Dauron, Wauthélet, Debain, Bocket, Bour-seaux, Doms, Brassine, Galoy, Grandjean, Ron-veau, Lavendhomme, Ryckaert, Lommers, Santorp, Maes, Seynaeve, Palummiéri, Miche, Perichon, Vandecaveye, Pint, Vertrepen, Rommez, Destate, Evard, Lantin, Anthéunis, Mertens, Bertrand, Bo-vier, Janssen, Lafortune, Mathys, Miroir, Raps et Vanootteghem.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Gilmaire, Stevens, Lavend'homme, Lanno, Van Heesveld, Ciarcelluti, Vinckier, Cazzoli, Lafortune,

Bazan, Lantin, Bertrand, Dehon, Kevers, Raps, Anthéunis, Rasseur, Berger, Beaumez, Dubrux, Har-cardiaux, Hougardy, Pottiez.

PENSION

L'Adjudant Chef Pesser a été admis à la pension d'ancienneté après de très longues, longues, longues années de service. Nous lui souhaitons une encore plus longue et très paisible retraite.

Le Sdt VC Alabardonne a été admis à la pension en vertu de l'Art. 3 C des LCPM.

MARIAGE

Odette (fille du colonel Delogne, ancien Chef de Corps au 1 ChA) a convolé en justes noces avec M. Lekeu.
 Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

NAISSANCES

Muriel chez le Sdt VC et M^{re} Robert Bouche.
 Sébastien chez le Cpl et M^{re} Francis Baret.
 Maïté chez M. et M^{re} de Santiago-Acton.
 Catherine chez M. et M^{re} Hanon-Reul.

DECES

Le Caporal VC Claude Roger est décédé le 27 nov. 78 à l'Institut Bordet après une pénible maladie.
 Son dévouement, son enthousiasme ainsi que sa franche camaraderie ne laissent que des regrets.

Nous présentons à sa famille nos condoléances sin-cères et émuës.

SAINT-HUBERT

Le 8 décembre nous avons fêté la Saint-Hubert.
 Une messe a été célébrée. Après la messe, une prise d'armes a eu lieu et comporta notamment, une allocu-tion du Chef de Corps, une remise de distinctions honorifiques et la remise du trophée du recrutement de la Fraternelle.

La journée a été agrémentée par des manifestations et compétitions sportives inter-Cie.

Un repas de Chasse All-Ranks a été servi à midi au réfectoire provisoire de la troupe.

1914 - 1918

FRATERNELLE

des
Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Président - Voorzitter

C. BEKE
 J. Van Arteveldeplein 69 - 9000 Gent
 Tél. (091) 25 40 92



1914 - 1918

VERBROEDERING

der
Oud-Strijders van het 10^e Linië

NAMEN - DENDEFERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARK

Secretaire - Trésorier - Secretaris - Schatbewaarder

A. COLLE
 Rue du Noyer 87 - 1040 Bruxelles
 Tél. (02) 736 23 64

Le Billet du Président

«Nous sommes des laissés pour compte»... Voilà ce que me disait, profondément découragé, un de nos Camarades, voici quelques semaines, lors d'une cérémonie patriotique. D'accord, nous n'étions pas fort nombreux et ça faisait vide et froid. Mais les causes du fait? Manque d'invitations, désintéressement, ingratitude??? Pour ma part, je ne le pense pas, Mon Cher N., j'opte plutôt pour le fait qu'un grand nombre d'entre nous se trouve dans l'impossibilité, vu le grand âge, de faire encore certains déplacements. Mais c'est aussi que nos rangs fondent à grande cadence. Hélas, que veux-tu, Mon Vieux, l'échéance est proche.

Mais encore..., Ami, si la distance qui te sépare de KORTE-MARK te l'eût permis et que tu eusses pu être des nôtres ce 15 octobre, date anniversaire de sa libération par nos Armes, il y a soixante ans, je te garantis que non seulement tu aurais modifié ta façon de juger, mais que tu te serais fort réjoui à la vue du déroulement magnifique de notre «Journée». Tout comme notre vieux cœur, le tien aurait été touché par la sympathie et l'honneur dont furent gratifiés les Copains et leur drapeau du 10. Touché surtout à la vue de la présence de la phalange prestigieuse de nos dévoués Frères d'Armes de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais du Brabant, conduits par leur dynamique président A. GUSTIN et honorés de la présence de leur infatigable Président National M. HUBERT. Ah oui, c'était beau, de voir nos Héritiers au «Garde à vous» aux sons de notre marche régimentaire, pour s'incliner ensuite avec nous et observer la minute de silence devant le Mémorial qui rappelle le sacrifice de nos glorieux Morts.

Nous tenons à cœur de remercier ici Monsieur le Curé pour la belle cérémonie religieuse offerte à nos Morts, en même temps que Monsieur le Bourgmestre et son Collège Echevinal, non seulement d'avoir pris part à toute la cérémonie, mais encore de nous avoir reçus à un généreux vin d'Honneur à la Maison communale. Ce fut encore à l'occasion de cette réception que fut offert au Président du 10 ainsi qu'au Président National des ChA un joli souvenir, sous forme d'un petit vitrail représentant les armoiries de la Commune. Enfin et pour terminer en beauté, nous eûmes encore la joie de compter les aimables Ediles parmi les commensaux de notre délicieuse banquet, chaudement ensoleillé par l'agréable et sympathique sourire de nos nombreuses épouses. Une «Journée» à marquer d'une pierre blanche.

Laissez-moi encore parler, Mon Cher N., d'une deuxième occasion qui vient de m'échoir et qui aidera à vous convaincre du fait qu'il continue à y avoir des gens, des organismes, des sociétés voire des institutions nationales qui tiennent en honneur de faire preuve en maintes occasions du respect et de l'amitié qu'ils maintiennent à l'égard des 14-18.

Cette occasion la voici: Il y a peu de jours, notre Fraternelle, à travers son Président, fut invitée par le Commandant de l'Ecole d'Infanterie d'Arlon, M. le Colonel BEM Detrembleur, à la cérémonie qui consiste à élever au grade de sergent d'Honneur de l'Ecole, certaines personnalités. Cette année figura donc parmi celles-ci, ton serviteur. C'est avec une joie extrême que je partage cet honneur avec vous tous, mes chers et fidèles Camarades et il m'est agréable d'être persuadé qu'ensemble nous apprécions à leur juste valeur toutes ces marques de sympathie et y répondons par nos chaleureux mercis.

Puis-je par ailleurs vous demander de ne pas oublier de verser bientôt le montant de votre cotisation au C.C.P. 000-0230751-85 de la Fraternelle du 10^e de Ligne, rue du Noyer 87, 1040 Bruxelles? Ainsi fait, vous ferez en sorte que notre cher Trésorier COLLE ne se prenne pas lui non plus pour un «Laissez pour Compte...». Merci. C.B.

Briefje van de Voorzitter

«Wij tellen maar als overschot meer»... Ontmoedigende woorden van een onzer 14-18ders ter gelegenheid van een vaderlandse ceremonie. Zeker is het dat er maar heel weinig aanwezigen waren en 't was er voor ons heel stil en koel. Corzaak hiervan? Gemis aan uitnodigingen, belangloosheid, ondankbaarheid??? Wat mij betreft, Beste N., denk ik het niet. Ik ben meer het idee toegedaan dat deze toestand eerder voortspuit uit het feit dat, wegens hoge ouderdom, velen onder ons, zich niet meer in staat bevinden nog lange ver-plaatsingen aan te pakken. Hetzij ook nog dat onze rangen al erg verdund zijn, helaas, het einde nadert.

Wel, en nog... Had je maar met ons te KORTEMARK kunnen zijn op 15 oktober II., zestigjarige datum van het bevrijden dezer gemeente door onze wapenen; zeker dat uw oud hart samen met het onze van vreugde zou geklopt hebben bij het zien van de hulde en de eer van onze Gesneuvelden, ons en onze 10de Liniëvlag toegebracht door Burgemeester met voltallig Schepencollege alsmede deze van Eerwaarde dorpsheer en geestelijke overheid. En wat zou je gelukkig zijn geweest de talrijke rangen der Ardense Jagers van Brabant te begroeten, aangeleid door hun dynamieke Voorzitter A. GUSTIN en vereerd van het bijzijn van Nationaal Voorzitter, de onvermoeibare Heer A. HUBERT. Wat een indrukwekkend ogenblik bij het horen van onze regimentsmars gevolgd door bloemehulde en het diepgevoelde minuut stilte gehouden door alle aanwezigen, hun Gesneuvelde Helden ter eer.

Daarop volgde nog een erewijn door de Gemeente aangebo-den in haar gezellige ontvangstaal. Hier nam de heer Burge-meester de gelegenheid te baat om aan de Voorzitter van de Verbroedering van het 10de Linië en Nationaal Voorzitter der Ardense Jagers een aandenken, onder vorm van een gekleurd raampje, de Wapens van Kortemark voorstellend, aan te bie-den, na hen hartelijk te hebben verwelkomd.

En zo eindigde dan de officiële kant van de plechtigheid om nu plaats te laten aan een gezellig samenzijn gevolgd door een lekker banket. Hieraan namen insgelijks de burgerlijke over-heden deel, zegden zich verheugd aan ons Verbroederings-feest deel te nemen, dit alles dan nog te bestraald door de zonnige glimlach onzer talrijke echtgenoten.

Beste N., beklag u niet, hier bij ons niet te zijn geweest!

En moest dit nu nog geen genoegzaam bewijs voor u zijn geweest, wat dan gezegd van een tweede gelegenheid die me onlangs te beurt viel en de getuigenis aflevert dat er steeds voort mensen zijn en verenigingen en officiële instanties die ons ten allen tijde voort aan-rekenen als zijnde bevoorrechte burgers... 14-18ders?

Over enkele dagen werd onze Verbroedering langsheen haar Voorzitter uitgenodigd door Kolonel BEM Detrembleur, Kommandant van de Infanterieschool te Arlon, deel te nemen aan een ceremonie die bestaat in het benoemen tot Ere-Sergeant der School. Dit jaar viel deze eer onze Verbroedering te beurt en het is dan ook met diepe vreugde dat ik ze met u allen, mijne Makkers, mede deel. Ik ben ervan overtuigd dat gans de Verbroedering samen met mij al deze sym-pathieke instanties uit ter hart haar dankbetuigingen stuurt.

Om te eindigen mag ik aan allen vragen zo spoedig mogelijk hun lidgeld te storten op postrekening n^o 000-0230751-85, rue du Noyer 87, 1040 Brussel - Vrije. 10de Linië. Vermijd alzo dat onze Schatbe-waarder te aanrekenend bij de «Overschot». Dank bij voorbaat. C.B.

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

	Prix de vente
Insignes grand format	30 F
Insignes petit format	30 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus ou non)	200 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de beret)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du «Sanglier» de Martelange	5 F
Drapeau de l'Ardenne	1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille du mérite:

Décoration petit module	150 F
Fixe-riban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	25 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	45 F

N.B.: les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940

IX 3^e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (4)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	GRADE et classe de milice	Tombé le... à...
6 ^e Cie GERARD Alfred, J.F.	Hasselt 15-12-1912	SLt	11 Comblain-au-Pont 13 Huy
GARROY René, J.J.	Liège 18-11-1919	Sgt M 39	12 Temploux
MASSON Emile, A.H.	Havelange 25-6-1914	Sdt M 35	26 Vinkt
COLLARD Cyrille, A.J.	Les Tailles 24-11-1914	Sdt M 34	27 Vinkt
HENROTIN Léon, J.G.	Jemelle 30-8-1912	Sdt M 33	27 Vinkt
III ^e Bon - EM GOFFART Joseph, G.	Vreeren 18-4-1916	Sdt VC 36	12 Temploux
GOFFINET Florian, G.	Sohier 22-9-1906	Sdt M 28	12 Eghezée 13 Maubeuge
NICOLET Albert, J.	Basse-Bodeux 1-2-1914	Sdt M 35	12 Temploux
NICOLET Pierre, G.	Basse-Bodeux 20-3-1916	Sdt M 36	12 Temploux
PAUL Gaston, P.J.B.	Braine-le-Comte 12-4-1910	Sdt M 30	12 Eghezée
7 ^e Cie CLOTUCHE Joseph, H.	Bovigny 23-3-1909	Lt Rés.	13 Perwez 17 Etterbeek
BERNARD Joseph, A.L.	Hargimont 18-4-1911	Sdt M 31	13 Gembloux
HERMAN Marcel	Lomprez 23-8-1916	Sdt M 36	13 Perwez
LEROY Paul, S.A.G.	Nassogne 11-1-1914	Sdt M 34	13 Perwez
MATHONET Louis, H.M.	Liège 15-2-1910	Sdt M 30	13 Gembloux 15 St-Quentin
HUET Albert, J.A.	Vaux-Chavanne 10-2-1914	Sdt M 34	27 Vinkt
8 ^e Cie COLINET Yvan, J.L.C.	Stavelot 11-4-1913	Sgt VC	27 Vinkt
WILLEM Léonard, N.M.	Wanne 25-12-1915	Sdt M 36	27 Vinkt
9 ^e Cie RAMOISEAUX Jules, J.B.	Liège 25-2-1918	Sgt M 39	12 Temploux
DROUGUET Jules, L.J.	Grand-Halleux 21-8-1915	Sdt M 35	26 Seyshoek
HAZEE Albert	Montleban 23-2-1915	Sdt M 35	26 Vinkt
10 ^e Cie ESSER Pierre, D.	Paris 23-11-1916	Capl VC 35	10 Mont-le-Ban
CÆURDEROY Remacle, J.	Marche-en-Famenne 30-10-1917	SLt	19 Herzele 30 Zuydcoete



11 NOVEMBRE

Nous disons dans notre éditorial combien fut méritoire la célébration en Belgique du sixième anniversaire de l'Armistice de 1918. Faut-il préciser qu'elle fut lamentable à notre radio-télévision qui n'est même plus nationale ? Cela donna à peu près ceci : cette journée du 11 novembre a été marquée de divers événements. Certes, il y eut, bien sûr, la célébration du sixième anniversaire de 1918, avec la traditionnelle cérémonie au Soldat dit inconnu et le soir le Relais dit sacré. Mais il y a eu aussi — et sous-entendu surtout — la Journée des Femmes. Suivaient de longs développements, tendant à affirmer le F qui colle désormais à RTB. Car, pour la RTBF, quelques centaines de suffragettes... comptent davantage que les derniers survivants de la «Grande Guerre».

LES SURVIVANTS

Nous avons aussi appris qu'il reste encore plus de 15.000 survivants de 1914-1918 en Belgique, la quelle a compté environ 80.000 morts au combat ou par suite de maladies. Les pertes françaises, sur plus de 8 millions de mobilisés, ont atteint près de 1.500.000 hommes, et près de 2 millions en Allemagne pour plus de treize millions de mobilisés. Il reste encore quelque 300.000 Anciens en France, auxquels viennent s'ajouter pour la guerre 1939-1945 1.600.000 AC, plus 160.000 combattants de la Résistance, près de 100.000 déportés politiques, 200.000 veuves 1914-1918. Il y a plus de 400.000 invalides des deux guerres, et aussi des guerres d'Indochine, d'Algérie et d'ailleurs.

Nos Etats ont fait beaucoup pour les victimes de la guerre. Sans doute, considérera-t-on que ce n'est jamais assez, mais il faut reconnaître que l'effort a été très méritoire et qu'il représente une charge, combien normale, pour la collectivité. C'est là un témoignage élémentaire de la solidarité, pour ne pas écrire de la reconnaissance nationale.

LES OUBLIES OU LES MAUDITS...

En revanche, des combattants ulcérés, ce sont, aux Etats-Unis, les vétérans du Vietnam qu'un journal suisse qualifiait récemment «Trois millions d'écorchés vifs». Et de noter «ignorer par la société et ne bénéficiant que de peu d'attention de la part du gouvernement... Ils viennent à l'Hôpital des Vétérans non seulement pour traiter leur corps meurtri, mais encore pour soigner leur âme, malade elle aussi...». C'est comme si l'orgueilleuse Amérique, honteuse d'eux, voulait les rendre responsables de la seule guerre que les Etats-Unis ont jamais perdue. Et pourtant, ils ont essayé de faire leur devoir de soldats !...

SALUT L'ANCIEN !

A l'occasion du 11 novembre, le «Figaro Magazine» a consacré un numéro spécial à la guerre 1914-18. Nous avons notamment relevé cet extrait d'un article de Michel Dorait : «C'est dire à quel point l'exercice des imbéciles pour qui l'ancien combattant, qui n'oublie pas et le montre par un détail vestimentaire ou les décorations qu'il arbore sur sa poitrine lors d'une cérémonie commémorative, passe presque obligatoirement pour un vieux «schoque» radoteur dont il est de bon ton de rire entre mariales à qui on ne la fait pas. A qui on la fait même d'autant moins qu'ils n'ont, le plus souvent, pas fait grand-chose eux-mêmes».

Eh ! oui, salut les Anciens ! Portez fièrement votre béret vert et vos décorations ! Et méprisez les imbéciles.



REGRETTABLE...

La ville d'Arlon, qui n'est jamais pressée de rendre hommage à ceux qui devraient avoir mérité sa gratitude (peut-être qu'en l'an 2000 et quelques dizaines, on y trouvera des rues Bricart, Dhuren, Descamps, De Schepper), a inauguré le 11 novembre 19...78 une rue dédiée aux Croix du Feu, réclamée depuis un demi-siècle. Ce serait à marquer d'une pierre de...taille si, à cette occasion, le vénérable président de l'association enfin honorée n'avait cru bon de relancer la querelle de l'échelle des mérites, pour s'en prendre notamment aux Croix de l'Yser et même aux Croix de Guerre, cependant titulaires de la décoration par excellence. Et d'affirmer, à l'embaras de l'assistance, que les seuls vrais combattants de 1914-1918 étaient les titulaires de la Croix du Feu.

Ce qui a suscité une vive réaction de l'Union nationale des Croix de Guerre des deux Luxembourgs, présidée par notre camarade Pierre Raemdonck, lesquels ont protesté contre une telle déclaration agressive qui n'est plus de notre temps. Quand donc certains finiront-ils de se prendre pour les seuls vrais héros, purs et durs ?...

LA VICTOIRE DES VAINCUS

Quels sont, aujourd'hui, les deux pays les plus prospères ? Ceux dont les monnaies (franc suisse excepté) font prime sur les marchés financiers, dont les industries sont les plus compétitives, qui inondent de leurs produits les marchés mondiaux ? Ce sont les deux grands vaincus de la dernière guerre : l'Allemagne et le Japon.

Vaut-il mieux perdre la guerre ? Cela nous remémore l'histoire de ce petit pays, au bord de la faillite, et dont le Premier ministre ne voyait plus qu'une façon de s'en sortir : déclarer la guerre aux Etats-Unis. Ainsi, répliquait-il à ses ministres moqueurs, nous serons occupés, nous bénéficierons de l'aide américaine pour reconstruire des usines (modernes cette fois) et pour rétablir nos finances.

FINANCES PUBLIQUES

Le ministre d'Etat, Robert Henrion, que l'on s'accorde à considérer comme notre meilleur ministre des Finances dans l'après-guerre, a dressé récemment un bilan sans complaisance de l'état désastreux de nos finances publiques. Celles-ci se trouvent dans une impasse, en raison notamment de leurs faiblesses structurelles. On en a apparemment perdu le contrôle. La situation budgétaire est catastrophique : le déficit des seules dépenses courantes dépassera 80 milliards en 1978. Le secrétaire d'Etat au Budget, M. Marc Eyskens, un des membres courageux du gouvernement, confirme ce montant et ajoute que le déficit global, c'est-à-dire en incluant les dépenses de capital, sera de l'ordre de 208 milliards.

Nous sommes en tête de la CEE pour la progression du rapport entre les dépenses publiques et le produit national brut : de 34,3 % en 1960, nous sommes passés à 53 % en 1978 (56 % note M. Eyskens si l'on tient compte de la dette publique).

A elle seule, la charge des Intérêts de la dette publique sera de l'ordre de 100 milliards en 1979. (N.D.L.R. : sauf erreur, notre dette publique par tête d'habitant est la plus forte du monde, après les Etats-Unis).

Enfin, le poids de l'impôt est devenu intolérable. «Nous avons atteint, souligne M. Henrion, le seuil psychologique où l'impôt tue l'impôt».

POUR LES PROVINCES

Nous avons souligné, lors de notre congrès de Bouillon, l'aberration du projet de réformes institutionnelles qui consiste à supprimer les provinces en tant qu'institutions politiques, pour ne leur conserver que des attributions administratives.

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940

IX 3^e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (4)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	GRADE et classe de milice	Tombé le... à...
GERMEAU Fernand	Jumet 10-4-1917	Capl M 37	22 Eeke 22 Tielt
DUVIVIER Albert, E.J.	Vielssalm 7-9-1919	Sdt M 39	27 Vinkt
MERTENS Jean	Recht 11-2-1912	Sdt M 32	27 Vinkt
11 ^e Cie PIROTTE Albert, V.H.	Befte 26-11-1916	Sdt M 36	26 Vinkt
Unités indéterminées DELNAUX Pierre, J.G.	Ciney 43-9-1914	Sdt M 34	12 Temploux
GREGOIRE Joseph, G.	Mont-Gauthier 11-3-1915	Sdt M 35	13 Perwez
ETIENNE Léandre, J.	Cherain 11-8-1912	Sdt M 32	27 Wyngheuc

Fin pour le 3 ChA. — Au prochain numéro, le 4^e Chasseurs Ardennais.

N.B. : Les observations à ces listes doivent être transmises au Président National.

A noter que les économies seront pratiquement nulles, même qu'il y aura onze gouverneurs au lieu de neuf. Et nous avons cité l'exemple du Luxembourg dont on va détacher, dans le cadre de la sous-régionalisation (en attendant le sous-développement), tout l'arrondissement de Marche-en-Famenne. Or, cet arrondissement est essentiellement ardennais ; il s'étend jusqu'à cent mètres de la Baraque de Fraiture, jusqu'à Manhay, à une quinzaine de kilomètres de Bastogne et de Saint-Hubert. Comment ces Ardennais vont-ils se gouverner avec les Dinantais et les Condruziens, avec lesquels ils ont peu de points communs, et surtout très peu de rapports économiques ? Passe encore que l'on ait songé à amputer le Luxembourg des cantons de Marche, Nassogne et Wellin (ce dernier de l'arrondissement de Neuchâteau), pour des raisons de principe et de géographie. Encore que nous pensions que c'est autour des provinces, à limites éventuellement aménagées, que la régionalisation eût dû se faire, et en créant bien sûr des provinces du Brabant wallon, du Brabant flamand et de Bruxelles-capitale.

GOUVERNEURS SUR LE PONT

Il est frappant de constater que, lors des dernières sessions des conseils provinciaux, ce sont précisément des gouverneurs appartenant au parti qui a voulu la fin des provinces, qui ont plaidé en faveur de celles-ci. M. Falize, à Namur, a parlé de la «parcellisation» et de la «balkanisation» de la Wallonie en sous-régions. Pendant ce temps, à Liège, M. Mottard exprimait ses craintes de voir l'administration provinciale «... s'exprimer en termes de musée désert, inhabité et sans âme, et dont le gouverneur ne serait plus demain que le guide et le gardien». C'est le bon sens même, mais, celui-ci existe-t-il en politique ?

UN FANTASISTE

Quant au gouverneur du Brabant, il a choisi de faire des déclarations qui remplissent d'aise tous les Bouliemans, Van Coppenolle et Bossemans, et

d'autres nostalgiques. Dans le cadre de ses préoccupations sur la sécurité des Brabançons, il a suggéré de faire renaitre... la garde-civique. Oui ! Il paraît qu'elle a seulement été placée en état de non-activité depuis 1920 et non dissoute. Nous vivons donc en pleine illégalité ! Et il suffirait de déposer siérement un peu la noble institution pour la remettre sur... rails.

Selon M. Roggen, la garde civique pourrait «beaucoup soulager la gendarmerie» et ce, en constituant «une remarquable force militaire». Il paraît que cela représenterait «un retour à certaines traditions démocratiques très saines». Oh, oui !

Allons-nous avoir la joie d'assister à nouveau à de mâles commandements : «Alignement (prononcez «alignement») tegen de borduur van de trottoir» ? A la bonne heure ! Une gueuzre lambic, une ! Mais que ceux qui envisagent déjà cette possibilité d'émancipation calment leur enthousiasme, car avec la formation de l'Armée et... de la gendarmerie, «elle» sera «avec», dans les rangs !

DE MAUVAIS GOÛT

On se demande — ou plutôt on croit comprendre — pourquoi certains parlementaires, dont la foi monarchique ne semble guère profonde, ont cru bon de proposer de modifier l'article 60 de la Constitution, en permettant aux femmes d'accéder au trône. La proposition était d'autant plus inopportune que le Roi est jeune et que la continuité de la Dynastie est assurée par le Prince Albert et ses deux fils.

Mais où les commentaires sont devenus totalement saugrenus et même de mauvais goût, c'est lorsqu'on s'est livré à des supputations faisant de la grande-duchesse Joséphine-Charlotte l'héritière du trône et qu'ainsi (sic) on pourrait réannexer le Luxembourg. L'arrière-pensée des auteurs de ces incongruités n'était-elle pas de saper le prestige de la monarchie et d'envenimer nos relations avec le Grand-Duché. Les Luxembourgeois sont justement fiers de leur indépendance et ils ne permettraient pas qu'on y touche. Que dirait-on en Belgique si demain, outre-Sterpenich, se créait un mouvement tendant à la réunification du Duché de Luxembourg ?



3. CHASSEURS ARDENNAIS

Remise de commandement



Le dernier salut au Drapeau du Lt-col BEM Brisy, en tant que Chef de Corps



Le transfert du stick de commandement

Cadre magnifique le vendredi 13 octobre 1978 pour les Fastes du 3^e Régiment de Chasseurs Ardennais et la remise de commandement.

Le splendide parc communal paré de ses plus belles couleurs d'automne servait de décor et la totalité de la pelouse employée pour le déploiement de quatre compagnies étaient pour les personnalités et les spectateurs un coup d'œil de toute beauté.

La veille, au cours des cérémonies du Souvenir, les Chasseurs Ardennais avaient honoré la mémoire de leurs aînés tombés le 10 mai 1940 à Chabrehez et à Rochelival et assisté à Vielsalm à la veillée traditionnelle au monument aux morts des 3^e et 6^e Chasseurs Ardennais.

Le vendredi de nombreuses personnalités militaires, civiles et religieuses honoraient le Régiment de leur présence, manifestant ainsi leur sympathie et leur attachement au 3^e ChA.

La délégation du 7^e Bataillon de Chasseurs Alpins avec lequel le 3^e ChA entretient des liens d'affiliation depuis 1967 était également présente.

Après avoir accueilli le Colonel Leblanc, notre Commandant de Brigade et président de la cérémonie, le Lt Col. BEM Brisy évoqua ses quatre années passées au 3^e ChA en mettant l'accent sur les caractéristiques de cette période : renouvellement du règlement de discipline et la réforme des statuts qui définissent clairement les relations au sein de l'armée et les droits et devoirs de chacun.

Avant d'exprimer sa satisfaction d'avoir commandé le Régiment, le Lt Col BEM Brisy avait encore évoqué la nouvelle mission confiée au 3^e ChA d'incorporer chaque mois, d'équiper et de donner l'instruction de base à environ 300 militaires destinés aux unités de la force terrestre.

En voyant ces recrues incorporées depuis treize jours à peine, impeccablement alignées dans le parc, on pouvait se rendre compte de la façon

dont le 3^e ChA s'acquitte de cette tâche supplémentaire.

Après cette allocution, suivait la prestation de serment des S-Lt Gillet, Lange, Latteur, Leleu ainsi que des S-Oftr Bass, Blanpain, Gangolf, Kreutz, Lembree, Michel, Muller, Schmith, Markadieu et Dedeker.

Le Lt-Col BEM Brisy passait alors pour la dernière fois les troupes en revue avant de rejoindre la tribune.

Le Colonel Leblanc procédait ensuite à la reconnaissance du nouveau chef de corps, le Lt Col Belche.



La reconnaissance du Lt-col Belche en tant que Chef de Corps

C'était alors l'échange traditionnel du stick de commandement qui matérialise l'arrivée du nouveau chef de corps à la tête de son Régiment.

Il était environ 17 h lorsque, après un magnifique show offert par la musique des FI sous la direction du Commandant Carion, les autorités et invités se sont déplacés rue de l'Hôtel de Ville pour assister au défilé final emmené par le Lt Col Belche, 17^e chef de corps du 3^e ChA.

CEREMONIES DU 15 NOVEMBRE

Le 3^e Chasseurs Ardennais a célébré le 15 novembre 1978 à deux endroits différents:

A VIELSALM

Le traditionnel Te Deum a été chanté par M. le Doyen Pechon en l'Eglise décanale. Parmi la nombreuse assistance citons la présence de M. Remacle, député-bourgmestre de la ville et d'une délégation du Régiment conduite par le Major Evvard Commandant en second. Une réception organisée au Mess des Officiers clôtura la cérémonie.

A BRUXELLES

Cette année, le 3^e ChA a eu l'honneur d'être désigné pour la grande relève de la garde au Palais Royal.

Les deux compagnies de Chasseurs Ardennais encadrant le drapeau du Régiment étaient commandées par le Lt Col Belche, Chef de Corps.

Une importante délégation de la fraternelle, conduite par notre président national, M. Hubert, assista à la parade à laquelle la musique des Guides prêta son concours.

FETE DE ST-HUBERT ET COMMEMORATION DE LA BATAILLE DE L'YSER

Le 3 ChA a fêté le patron des chasseurs le 3 novembre au quartier Ratz à Vielsalm. Différentes activités eurent lieu à cette occasion.

Au cours de la matinée, des équipes de chasseurs de la Cie EMS et de la 3^e Cie s'affrontèrent dans plusieurs disciplines sportives.

A midi, un repas de corps réunissait fraternellement les chasseurs de tous grades au self-service.

L'après-midi était consacré aux jeux, les 3^e Cie et Cie EMS se mesurant notamment dans les domaines suivants: corde, course relais, course avec franchissement d'obstacles, char-romain, course avec brancards, traction à la corde, etc.

La journée se terminait par une prise d'armes au cours de laquelle le Lt-Col Belche a évoqué la bataille de Yser ainsi que la mort héroïque du Sergent-Fourrier Ratz qui a donné son nom à notre quartier.

Une délégation de la famille Ratz assistait à la cérémonie, et la sœur du Sg¹ Ratz déposa avec le chef de Corps une gerbe devant la plaque commémorative.

A l'issue du dépôt de fleurs, le Lt-Col Belche remit le Challenge St-Hubert à la Cie EMS qui totalisait le plus grand nombre de points dans toutes les disciplines.

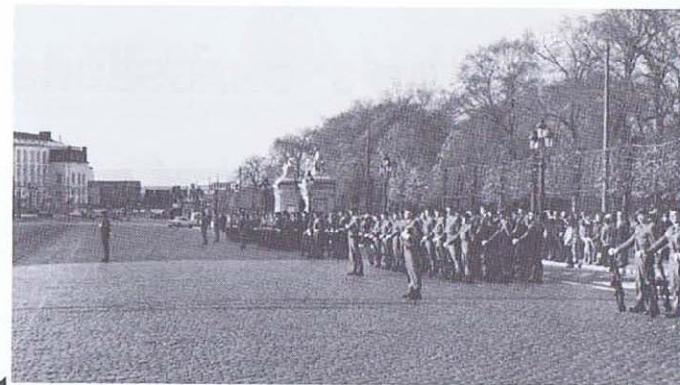
Un vin d'honneur clôturait cette belle journée vécue dans la fraternité.

Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation pour 1979? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton bécrot vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.



En haut, le 3 ChA face au Palais Royal

En bas, le Lt-col Belche devant les Anciens



L'hommage au sergent Ratz

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

ACTIVITES PRINCIPALES

- Du 16 au 30 septembre: Pl Eclaireurs en mission à Zeebrugge.
- Le 21 septembre: Exercices Cadre «Odeigne».
- Le 7 octobre: Un Dét. du 3 ChA et le Drapeau sous les ordres du Major Evrard ont accueilli à Zaventem le Président de la République du Soudan.
- Les 12 et 13 octobre: Fastes Régimentaires et remise de Commandement du 3 ChA. Accueil d'une délégation du 7 BCA.
- Du 19 au 26 octobre: Le peloton Eclaireurs est en mission à Zaventem.
- Du 23 au 27 octobre: La 3^e Cie participe au camp à Leopoldsburg.
- Le 3 novembre: Fête de la St-Hubert au Quartier Ratz. Commémoration de la bataille de l'Yser. Compétitions sportives. Challenge St-Hubert.
- Le 4 novembre: Fête de la St-Hubert à Vielsalm.
- Le 5 novembre: Participation au Relais Sacré organisé par les Anciens Combattants.
- Du 8 au 9 novembre: Ex «Odeigne».
- Le 11 novembre: Commémoration de l'Armistice à Vielsalm.
- Le 15 novembre: Fête de la Dynastie. Te Deum à l'Eglise Décanaux de Vielsalm. Grande relève de la Garde aux Palais Royaux à Bruxelles. Deux Détachements, le Drapeau et la Musique des Guides sous les ordres du Lt-Col Belche, Commandant le 3 ChA.
- Du 16 au 17 novembre: La 3^e Cie est à Vogelsang.
- Du 20 au 27 novembre: Le 3 ChA assure la Garde aux Palais Royaux.
- Le 29 novembre: Fête de la St-Nicolas au Quartier pour les Miliciens et familles du Cadre.
- Du 30 novembre au 6 décembre: Le Pl Eclaireur assure la mission à Zaventem.

PROMOTIONS

- Le 1^{er} août: est commissionné au grade de CPL, le Sdt VC Scholzen, J.
- Le 1^{er} septembre: sont commissionnés au grade de Cpl Mil les Sdt Mil Brulls, Halmes, Rouwez, Jandrain, Lafineur, Platbrood, Hennel, Evrard et Dégée.
- Le 26 septembre: les 1 Sgts Schuler et Schmitz, N. sont nommés au grade de 1 Sgts-Maj.
- Le 1^{er} octobre: sont commissionnés au grade de Cpl Mil les Sdt Mil Pohlen, Simons, Widar, Mullender et Lallemand.
- Le 1^{er} octobre: le Sdt VC Saive est commissionné au grade de Cpl.
- Le 1^{er} octobre: les Adjt Mil Lange, Thomée, Leleu, Lattour et Gillet sont commissionnés au grade de Slt Mil dans le Corps de l'Infanterie.

DECES

- Le 6 octobre 1979 le Sdt Mil Fudelo est décédé accidentellement lors d'un retour de permission.

MUTATIONS

- Le 4 septembre 1978: les ASL Le Hardy de Beaulieu et Loumaye sont venus de l'EI.
- Le 4 septembre 1978: les CSOC Schmit et Markadieu sont affectés au 3 ChA.
- Le 27 septembre 1978: le Slt Quesroy du CI N° 4.
- Le 2 octobre 1978: le Slt Kolp passe du 3 ChA au CI N° 1.
- Le 9 octobre 1978: le Lt-Col Belche passe de l'EI au 3 ChA.
- Le 9 octobre 1978: l'Adjt Com Thomée a fait mutation au 1 ChA.
- Le 16 octobre 1978: le Lt-Col BEM Brisy passe du 3 ChA à GSPR Trg.



Le 12 octobre, à Rochelirval, à la droite du président national, le commandant Albert Liégeois, héros du lieu le 10 mai 1940, avant d'autres exploits, notamment au Congo, et à gauche le Lt-col Brisy



Les jeux de la Saint-Hubert

- Le 4 décembre 1978: le Slt Barbette passe de la 17 Cie au 3 ChA.

COURS SUIVIS

Les Lt Marc et Philippart ont désignés pour suivre la session 111/78 du Cours d'Etat-Major qui se déroule à l'EG du 25 septembre au 22 décembre 1978.

PRESTATIONS DE SERMENT

- Le 13 octobre 1978: Les Slt miliciens Gillet, Lange, Lattour et Leleu ont prêté serment.
- Le 13 octobre 1978: Les SOffrs Blanpain, Basse, Dedecker, Gangolf, Lembree, Markadieu, Michel, Muller, Reinartz, Schmit et Krantz ont prêté serment.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, réuni à Namur le 25 novembre, a accueilli son nouveau membre, M. Léon Remy. Il a formé des vœux pour l'état de santé du Colonel André Lallière, administrateur-conseiller, et du Major Roger Reumont, secrétaire du Brabant, qui ont subi l'un et l'autre une intervention chirurgicale.

Le conseil a acté, avec une grande satisfaction, le fait que le nombre de membres en ordre de cotisation s'est encore accru de 326 unités au cours de l'exercice social 1977-1978; il s'est réjoui tout aussi vivement du bilan national très favorable, puisqu'il se clôture par un boni de 217.949 F.

Les premières dispositions d'organisation du prochain congrès national, qui aura lieu à Marche-en-Famenne le dimanche 29 avril 1979, ont été prises. Le congrès 1980 se tiendra à Houffalize, et celui de 1981 à Athus. Namur a, d'ores et déjà, été retenu, en principe, pour... 1983.

Des décisions ont été prises en ce qui concerne le bulletin; elles sont exposées dans l'éditorial.

Acte a été pris de la constitution d'un Club de Marche «Chasseurs Ardennais».

Prochaine réunion: 17 mars 1979 à Arlon.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée à Namur le samedi 25 novembre 1978, a révoqué le mandat d'administrateur de M. Raymond Léonard et élu pour le remplacer M. Léon Remy, président de la section de Bastogne-Martelange-Vaux-sur-Sûre.

Quatorze sections, représentant 187 mandats, ont voté affirmativement, tandis que quatre sections, totalisant 41 mandats, s'abstenaient.

Bientôt, un général Chasseur Ardennais

La... presse flamande nous a appris que le Comité d'avancement, présidé par le ministre de la Défense nationale et réuni fin novembre, avait retenu la candidature de quatre colonels pour l'emploi de général-major. Parmi les «élus», le colonel BEM Robert Liebens, fils de Chasseur Ardennais et dont la plus grande partie de la carrière s'est faite aux Chasseurs Ardennais. Il a notamment commandé le 1 ChA, avant d'être placé à la tête de la 7^e Brigade d'Infanterie blindée. Le colonel Liebens exerce maintenant de hautes fonctions à l'OTAN.

Ainsi, d'ici quelques mois, nous aurons la joie de compter à nouveau un général Chasseur Ardennais dans notre Armée. Il faut dire que cela nous manquait... beaucoup!

A l'Administration des Contributions directes

Notre camarade Edmond Schmitz, directeur général de l'Administration des Contributions directes, a été appelé, le 1^{er} septembre dernier, à la consécration d'une longue carrière, c'est-à-dire l'accession à la retraite. Il a assisté en octobre, à Arlon, à une manifestation en l'honneur de fonctionnaires retraités ou décorés.

Parmi eux, notre camarade Jean-Baptiste Rochette, de Waha, invalide de guerre et membre de notre section marcheuse. Ses collègues des Contributions ont eu la délicatesse de lui offrir une sculpture représentant notre Monument national de Martelange.

LA VIE DE



LA FRATERNELLE

La Sainte-Cécile à la Musique F.I.

La Musique des Forces de l'Intérieur, plus connue sous le nom de «Musique des Chasseurs Ardennais», a célébré à nouveau dignement, cette année, la Sainte-Cécile.

Le jeudi 30 novembre, réception-concert traditionnelle au mess des sous-officiers de l'EI où le maître-chant coula comme... une fontaine. Le vendredi 1^{er} décembre, le grand banquet tout aussi traditionnel au «Relais du Nord», lequel dura au moins huit heures. Il était évidemment présidé par le commandant Carion avec, en qualité d'invités d'honneur, le major Anne de Molina, chef de la section Protocole des Forces Armées, le président national de la Fraternelle, Emile Lambert, président du comité des fêtes de la Ville d'Arlon, et le cher Frère Charles, directeur des «Rossignols».

Au cours des débats, on a notamment évoqué le projet de la réalisation d'un nouveau disque de notre marche dont le chant, par toute l'assistance, constitua le clou des réjouissances.

Notre musique est toujours, et plus que jamais, bien là!

Promotions dans l'Armée

Parmi les promotions intervenues dans les forces armées, à la date du 26 septembre 1978, nous avons relevé, avec un particulier plaisir, celles au grade de lieutenant général (et devenant en même temps commandant du Corps de Gendarmerie) du général-major Beurrier, et au grade de colonel, du lieutenant-colonel Absil, commandant le groupe territorial de Gendarmerie de la province de Luxembourg.

Nous leur réitérons nos congratulations.

Bien dit

Au lendemain même de la remise du Drapeau à notre section de Saint-Hubert, M. Paul Vanden Boeynants, alors vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale, s'associait, en la même cité, à la célébration du 20^e anniversaire de la Confrérie Saint-Hubert des Bouchers, et il y était intronisé en qualité de membre d'honneur.

Dans son discours, il devait exprimer «sa joie, plus qu'un honneur, de se trouver à Saint-Hubert, au cœur du Luxembourg, symbole de la ténacité et du courage».

Les pionniers du Bon Moto/VII ChA



Nous devons à notre excellent ami, Jo Conrardy cette émouvante photographie des premiers officiers de notre Bataillon Moto, dénommé officieusement, bien que composé exclusivement de Chasseurs Ardennais: Bon Moto/VII ChA.

On y reconnaît notamment, le Cdt Heurt, premier chef de Corps; les cdt's Reyntens, qui mourra accidentellement en 1947, et Faber, commandants des 1^{re} et 2^e Cies; les lieutenants Gérard qui sera tué en reconnaissance; Uselding, qui deviendra sénateur et bougmestre de Bouillon; Raymond Leblanc, qui dirige les Editions du Lombard et l'hebdomadaire «Tintin». Tous resteront au bataillon durant la campagne de mai 1940, sauf Davahit, remplacé, en qualité d'officier d'administration, par Mouton.

Les voici, dans l'ordre, de gauche à droite: Devahit, Conrardy, Leblanc, Uselding, Reyntens, Gérard, Heurt, Gobier, Faber, Navarre et Renard.

IN MEMORIAM

GEORGES HAUTECLER, l'historien des Chasseurs Ardennais

Est décédé à Sainte-Ode, le 5 décembre, au terme d'une très longue maladie qui lui a occasionné beaucoup de souffrances, à l'âge de 64 ans, le commandant en retraite Georges Hautecler.

Ses obsèques ont été célébrées à Kraainem, en présence d'un grand nombre de personnalités parmi lesquelles ses camarades de promotion de l'Ecole Royale Militaire, et notamment les généraux ChA Groven et Geerits ainsi que son ami et collègue en recherches historiques, le lieutenant-colonel Bikar. La Fraternelle était représentée par le président national, Florent Leroux, vice-président du Brabant, et le porte-drapeau de cette section, René Laurant.

A l'issue du service religieux en l'église Saint-Dominique, le lieutenant-colonel Bricelet fit l'éloge du défunt, au nom de la 80^e promotion Infanterie-Cavalerie de l'ERM. Il rappela que Georges Hautecler était entré premier sur quatre-vingts, et qu'à la fin des études, il avait été désigné pour le 3^e de Ligne à Ostende. Il resta, durant toute la mobilisation, à des dédoublements du 3^e, à savoir, successivement: le 23^e et le 33^e de Ligne qui se trouvaient, le 10 mai 1940, sur le canal Albert, à l'est d'Anvers.

Officier destructions à la frontière hollandaise, au nord d'Anvers, il accompagna l'avant-garde de la 7^e Armée française jusqu'à Breda, puis passa au QG de la 13^e Division. Prisonnier de guerre pendant cinq ans, il fut l'objet de diverses affectations à son retour en Belgique pour trouver vraiment l'expression de sa véritable vocation — l'histoire militaire — quand il fut, en 1959, affecté au Service historique de l'Armée. Il continua d'ailleurs ses travaux historiques après sa mise à la retraite.

Ses ouvrages concernent surtout les Chasseurs Ardennais. Il avait obtenu un prix d'histoire militaire, et plusieurs de ses derniers travaux ont été retenus pour d'éventuelles publications.

Et l'orateur termina ainsi:

«Mon cher Georges, tu n'étais pas un carriériste; aussi, n'as-tu pas atteint un sommet dans la hiérarchie militaire. Mais par tes écrits, tu as rendu un très grand service aux historiens, à l'Armée en général et, en particulier, aux combattants de 1940 qui ont fait leur devoir. Adieu, Georges, et merci pour ce que tu as fait.»

Si le commandant Hautecler n'a jamais appartenu aux Chasseurs Ardennais, il était des nôtres de cœur. La plupart de ses écrits publiés, si l'on excepte notamment son excellent ouvrage sur les évènements réussis de prisonniers de guerre, ont trait aux Chasseurs Ardennais. Il s'agit notamment des livres sur Bodange et Chabrehez, des nombreux articles sur Vinkt — dont certains ont fait l'objet de tirés à part — dans la revue «L'Armée et la Nation» et d'autres textes qui ont paru dans notre bulletin sous sa signature: nous en possédons encore deux, que nous publions en fonction des disponibilités.

Mais ses recherches historiques concernant les Chasseurs Ardennais ne s'arrêtent pas là. Comme nous l'écrivons dans notre éditorial, il était vraiment passionné par les premiers Béréts Verts et par leur comportement; et nous avons personnellement vu quatre gros classeurs sur la

bataille et les massacres de Vinkt, deux autres sur les combats livrés à Deinze par le 5^e Chasseurs Ardennais et aussi les massacres de civils, et bien d'autres documents. Il est évident que si la maladie ne l'avait accablé depuis de longues années, Georges Hautecler aurait réussi ce qu'il souhaitait, à savoir: établir un historique complet de toutes les unités de Chasseurs Ardennais. Certains de ses travaux lerront sans doute l'objet, nous l'espérons, de publication, dans des conditions à étudier.

Le commandant Hautecler avait reçu, en 1968, la plaquette d'honneur de la Fraternelle.

Nous renouvelons à sa veuve et à ses deux filles, ainsi qu'à toute sa famille, nos condoléances profondément émues.

M^e Paul Andries

Nous avons été particulièrement peinés par le décès inopiné de M^e Paul Andries, survenu à Woluwe-Saint-Lambert le 18 octobre 1978. Bien qu'étant entre dans sa 73^e année, notre ami était toujours plein d'allant, et il avait encore plaidé la veille de sa mort.

Né à Liège, M^e Paul Andries était un avoca: de talent qui avait fait de l'Ardenne, ainsi que sa famille, sa terre d'élection. Très attaché aux Chasseurs Ardennais, dont il ne marquait aucune manifestation importante, il faisait partie aussi de nombreuses sociétés et était notamment Grand Connétable de la Confrérie des Herdiers d'Ardenne.

La Fraternelle était fortement représentée, sous la conduite du président national, au service religieux célébré à sa mémoire.

Nous réitérons l'expression de notre sympathie émue à Madame Paul Andries, à ses neuf enfants et à ses dix-sept petits-enfants.

M. René Moermans

Est décédé à Drogenbos, le 20 octobre dernier, à l'âge de 86 ans, M. René Moermans, ancien combattant et invalide de la guerre 1914-1918. Il était le père de Mme Victor Robert.

Nous présentons à nouveau nos condoléances à notre secrétaire national et à Mme Robert.

Eugène Thielemans

Le capitaine-commandant honoraire ChA, Eugène Thielemans, qui termina sa carrière à la Banque de Bruxelles en qualité de Directeur adjoint, est décédé le 15 décembre à Etterbeek, dans sa 79^e année. Il fut un fidèle du Service social ChA et de la Fraternelle.

Nous présentons à Madame Thielemans, à ses enfants et petits-enfants, nos bien vives condoléances.

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice social 1977-1978

Report des numéros précédents: 89.006 F
Nouveaux versements, reçus jusqu'au 31.10.78

— Marcel Darche, Arlon	2.000 F
— Section de Huy	1.500 F
— Général Raymond Lecocq, Bruxelles	300 F
— De la part de Marc et Monique, à l'occasion de l'heureuse naissance de Nathalie	300 F
— Jean Lemaire, Mouscron	200 F
— Abbé Albert Baumal, Châtelineau	150 F
— Arsène André, Polleur	100 F
— René André, Arlon	100 F
— Jean Bourgeois, Frassem	100 F
— Jacques de Merre, Mechelen	100 F
— Jules Emminiaux, Bruxelles	100 F
— Victor Robert, Linkebeek	100 F

Total de l'exercice 94.056 F

Exercice social 1978-1979

Versements reçus au 1.12.1978:

— Mme Michel Gatelier, Gilly	850 F
— Mme Marthe Eontemps, Liège	500 F
— Anonyme, Arlon	300 F
— Albert Francis, Bruxelles	300 F
— Mme Lucie Godfrind, veuve Louis André, Gilly	300 F
— Martin Herbaux, Chevetogne	300 F
— Donia Widart, Chevetogne	300 F
— Paul Eyckmans, FBA	200 F
— André Jacobs, Ciney	200 F
— René Baudru, Bruxelles	150 F
— Louis Lecocq, Arlon	150 F
— Victor Dequant, Malonne	100 F
— Marcel Dominique, Liège	100 F
— Joseph Domino, Mont-Gauthier	50 F
— Yves Jansen, Forrières	50 F

Total provisoire 4.850 F
A tous, un chaleureux merci!

Un club de marche «Chasseurs Ardennais»

Le club de marche, en projet depuis plus d'un an, est né à l'initiative de quatre jeunes Chasseurs Ardennais d'après-guerre habitant la région liégeoise: Daniel Demet, président; Pol Charlier, trésorier; Jean-Claude Delporte, secrétaire et Charles Beccacaci, secrétaire-adjoint.

Le club, association de fait parrainée par la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, a établi un règlement d'ordre intérieur. Le lieutenant-colonel Borboux a accepté d'en être le président d'honneur, et il était présent à l'assemblée constitutive: nul n'était plus qualifié pour ce titre que le créateur de la Marche du Souvenir.

Tout le monde — pour autant qu'il soit intéressé par le sport le plus en vogue, c'est-à-dire la marche — peut se faire membre du club. Renseignements et inscriptions auprès du président: Daniel Demet, 42, rue de la Chartreuse, 4030 Grivegnée.

Prochain
Congrès National:
Dimanche 29 avril 1979
à
MARCHE-EN-FAMENNE

Assemblée générale de la section du Brabant

La section du Brabant a tenu son assemblée générale le samedi 16 décembre, dans les spacieux et élégants locaux du nouveau Club Prince Baudouin à Evere.

Y assistaient notamment le président national, les colonels e.r. Borgniet et Moiry, le lieutenant-colonel Siroux, ancien commandant du 3 ChA, le lieutenant-colonel Debroux, commandant du 4 ChA, le major Pestiaux, ancien du 10 et 4 ChA, et le major BEM Ferraro, SS de la 12^e Brigade.

Après une messe célébrée par un aumônier militaire, le président A. Gustin ouvrit la séance par le salut aux Drapeaux de la section, du 10 Li et de la sous-section de Molenbeek, ainsi que par l'hommage aux morts. Un télégramme de chaleureuse sympathie fut adressé au major Roger Reumont, secrétaire de la section, qui a subi une importante opération chirurgicale mais est entré en convalescence.

Suivirent les rituels: allocution présidentielle, lecture du rapport du secrétaire, rapport du trésorier A. Collé, et de celui du commissaire aux comptes. Aux élections statutaires, les sortants F. Debroux et R. Laurant furent réélus; F. Leroux fut nommé vice-président en remplacement de M. Huppert, décédé, et furent élus commissaires Quinet et J.P. Mespouille.

Après avoir procédé à la remise de plusieurs distinctions honorifiques, le président national prononça l'allouion de clôture, traitant plus particulièrement de la situation économique aux plans international et national, et des problèmes institutionnels, particulièrement cruciaux, qui se posent pour notre pays.

Un excellent banquet, animé et arrosé comme il se doit, clôtura la journée.

LES LANGUES ETRANGERES: UNE THERAPEUTIQUE?

Selon un psychiatre britannique, la pratique des langues étrangères serait très utile dans le traitement des maladies mentales. «Si vous êtes schizophrène, recommandez-l-i, apprenez à vous exprimer en chinois, et si vous avez envie d'en découdre avec votre femme, dites-lui ses quatre vérités en suédois».

Pourquoi le suédois? Nous l'ignorons. Une langue étrangère, parce qu'elle est plus neutre, agirait à la manière d'un tranquillisant et virrait au malade un monde qui lui était fermé jusque là !!!

De toutes façons, les disputes conjugales tourneront court si chacun utilise une langue que l'autre ne comprend pas.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami:

Lucien LECLERE, s.a.

assureur
Rue François Strobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 345 09 23

Dans nos unités de réserve

Un nouveau Chef de Corps au 4 ChA: le lieutenant-colonel Debroux



Les lieutenants-colonels Debroux et Taymans.
(Photo "L'Avenir du Luxembourg")

Le 20 octobre à Arlon, à l'occasion de la commémoration de la Bataille de l'Yser, le colonel BEM Detrembleur, commandant l'EI et la Province, a procédé à la reconnaissance, en tant que Chef de Corps du 4^e Chasseurs Ardennais, bataillon de garde de la province de Luxembourg, du lieutenant-colonel (R) Debroux, industriel, membre du comité de notre section du Brabant depuis de nombreuses années, le lieutenant-colonel Fr. Debroux est très attaché aux Chasseurs Ardennais, de longue date, et aussi un fidèle participant à la Marche du Souvenir.

Etaient notamment présents à cette remise de commandement: le colonel BEM Farcy, chef d'Etat-Major de la Division Mobilisation; les lieutenants-colonels Lefebvre et Castermans, du 1 ChA, et le vice-président national J. Goffart. Le lieutenant-colonel Debroux succède au lieutenant-colonel Taymans, né en Ardenne au pays

de Bouillon et Verviétois durant de longues années avant de devenir Louvaniste. Nous devons le remercier pour sa fidélité aux Chasseurs Ardennais où il a commandé successivement le 2 ChA et le 4 ChA. Il demeure «Luxembourgeois» puisqu'il reste attaché à l'Etat-Major de la Province. Dans son discours d'adieu, il a prononcé des paroles aussi justes que sévères:

«Vos moyens sont très faibles... Aussi, par les rappels volontaires, j'ai voulu compléter votre formation afin que vous soyez mieux à même de faire face à vos responsabilités. L'autorité militaire est consciente des lacunes en hommes formés et en matériel, mais face à l'indifférence des politiciens telles des autruches coupables, il est absolument nécessaire que nous quittions cette majorité silencieuse pour réclamer des rappels plus fréquents, avec une troupe convenablement entraînée et armée. Les objecteurs de conscience, au nombre d'une petite vingtaine, se font entendre et se montrent bien, eux... Pourquoi pas nous qui voulons, par une formation correcte, sauver des vies humaines et protéger notre sol. Que notre exemple serve donc à notre pays tout entier, que nous ne voulons pas voir déchiré et divisé...»

Ajoutons qu'au cours de la prise d'armes, le colonel BEM Detrembleur a remis des distinctions honorifiques, notamment au major Bernard de l'EI, précisément commandant en second du 4 ChA, et à des musiciens: commandant Carion, Brihaye, Alladrière, Mathy et Simon.

Page suivante:

le 6 ChA

à Elsenborn

Le 6° Chasseurs Ardennais en rappel à Elsenborn

Le 6° Chasseurs Ardennais, bataillon de garde de la province de Liège, a fait un rappel avec troupe au camp d'Elsenborn, du 11 au 21 octobre.

Ci-après, des extraits du compte rendu fait pour «La Hure mosane», bulletin de liaison du régiment, par le commandant Stekke, ORP, qui malheureusement doit quitter le 6 ChA et l'Armée, atteint par la limite d'âge.

A l'occasion du rappel, le drapeau du régiment, conservé au reliquaire du Musée de l'Armée, a été remis au lieutenant-colonel Sacré, commandant du 6 ChA, et ramené par le commandant Stekke, accompagné d'une escorte en armes, au camp d'Elsenborn pour la durée du rappel.

Le dimanche 15 octobre 1978, une prise d'armes s'est déroulée en présence du colonel BEM Farcy, chef d'Etat-Major de la Division Mobilisation. Le drapeau, porté par le commandant Thariat, SI, et sous escorte, a été présenté à la troupe.

A cette occasion, le chef de Corps a rappelé l'histoire de notre emblème qui fut remis au régiment lors de sa formation, en septembre 1938. Il s'est couvert de gloire à la campagne de dix-huit jours, et notamment dans la défense de la Meuse, dans celle de la Dendre et surtout à la bataille de la Lys, du 24 au 28 mai 1940, bataille pour laquelle le 6 ChA a été cité à l'Ordre du Jour de l'Armée: il porte la citation «La Lys 1940».

Le drapeau fut caché durant la guerre, et remis au reliquaire de l'Armée dès la libération de la Belgique. Il fut présenté à la troupe en juillet 1961, à Beverlo, à l'occasion d'un rappel du régiment, alors sous le commandement du major Rosman. Il y a de cela dix-sept ans!

Durant la même prise d'armes, le chef de Corps a dit notamment:

«Les Américains disent: «Être un réserviste, c'est être deux fois citoyen». Ceci suppose que le pays compte deux fois sur nous. Dans les circonstances actuelles, il ne s'agit pas d'utiliser des expressions ronflantes et patriotiques. Toutefois, le fait que nous ayons accompli notre service militaire, et que nous soyons ici sous un même uniforme, nous accorde le droit de confirmer notre attachement à des principes de vie en commun qui sont la base même de notre existence et la garantie d'une permanence de progrès pour nos enfants. Qu'on le veuille ou non, il n'existe pas d'exemple dans le monde ni dans l'Histoire où les chances de liberté, de sécurité et de bonheur aient été obtenues et conservées sans le moindre effort, par aucun peuple ni aucune communauté. Ce que nous possédons, nous devons être à même de le défendre, au besoin les armes à la main, ceci non dans un esprit militariste, mais dans la simple optique du citoyen responsable.

«La moyenne d'âge des rappelés dépasse les trente ans. Cela veut dire qu'il s'agit, en majeure partie, de chefs de famille et de professionnels hautement qualifiés. Vous êtes donc particulièrement concernés par l'obligation de protéger votre famille ou votre entreprise, et il serait indigne d'hommes comme vous de laisser ce soin à d'autres. Imaginez-vous un instant les bras croisés pendant qu'on tue ses proches ou qu'on incendie sa maison? Nous espérons tous que cela n'est plus possible actuellement, mais malheureusement, des exemples récents prouvent que même les assemblées internationales les plus motivées sont incapables d'empêcher les conflits.

«Voilà pourquoi nous nous trouvons à Elsenborn pour quelques jours de recyclage, comme on dit dans le

Mesures annoncées en faveur des victimes de la guerre

Deux jours avant les élections, le gouvernement a pris de nombreuses décisions, comportant notamment l'annonce de mesures en faveur des victimes de la guerre, dont la liquidation du contentieux était en panne depuis quelque deux ans.

Le détail des mesures n'est pas connu, et peut-être ne l'est-il que partiellement de la part des ministres. On sait toutefois ce qui suit, en cette fin d'année:

1. Les pensions de guerre (toutes) seraient revalorisées de 5% à dater du 1er juillet 1978. Le financement serait assuré à concurrence de 4% hors protocole et de 1% via les 300 millions annuels indexés du Protocole. Cela fera déjà un prélèvement supérieur à 90 millions sur 300.
2. L'invalidité forfaitaire de 10% des PG leur serait accordée à 64 ans au lieu de 66 et à tous les autres dans une seconde étape qui ne paraît pas fixée.
3. Des modifications seraient apportées aux règles en matière de distinctions honorifiques tant pour les agents des services publics que pour les travailleurs du secteur privé. Il s'agit de mettre fin à une injustice qui privait les fonctionnaires et les autres travailleurs des décorations accordées à leurs collègues, sous prétexte qu'ils avaient des décorations pour leurs services patriotiques. Ici aussi, attendre pour juger et se méfier des restrictions que les services ne manqueront pas d'essayer de créer.
4. La programmation 1978-1979-1980 aurait été arrêtée. Ici encore, il faut attendre, sans doute durant des mois.

civil. Bien sûr, nos activités professionnelles vont en souffrir, mais soyez persuadés que cela sera vite compensé par la satisfaction d'avoir accompli une mission qui nous distingue des autres citoyens. Faisons de ces huit jours une période aussi riche que possible en enseignements et en satisfactions personnelles, mais faisons-en surtout un point de départ pour une amitié solide et durable. Si le malheur voulait que nous devions nous revoir lors d'une alerte réelle, l'angoisse du moment serait alors tempérée par l'assurance de retrouver des amis sur lesquels on peut compter. C'est peut-être cela le plus important, sinon le seul but du rappel. Si, comme je le crois, vous en êtes conscients, la partie est gagnée».

La prise d'armes s'est poursuivie par les adieux.

Tous d'abord, au commandant Stekke, ORP 6 ChA, volontaire de guerre 1944. Nommé sous-lieutenant le 27 juin 1947, il servit successivement au 2° Chasseurs à Pied, 14 GTA, 1° Bataillon Frontière et enfin au 6° Chasseurs Ardennais dont il vécut la résurrection le 1er mai 1961, et le rappel du Bataillon à Beverlo en juillet 1961.

Vint ensuite le 1er lieutenant Doemen, milicien 1956 qui effectua son service militaire au 3° Chasseurs Ardennais et fut nommé sous-lieutenant le 18 juin 1958. Affecté à la réserve du 6 ChA, il ne quitta jamais le béret vert. Chevalier de l'Ordre de la Couronne, il est, lui aussi, atteint par la limite d'âge.

Après la remise d'un cadeau et une chaleureuse poignée de mains, la prise d'armes se poursuivit par le défilé des troupes devant le colonel Farcy.

Les anciens de la Fraternelle, ainsi que les familles, étaient venus nombreux à cette belle manifestation du 6 ChA. Il faut que tout le monde sache combien les autorités furent satisfaites de cette prestation de «rappelés de 24 heures» qui, tout au long de la prise d'armes et du défilé, furent magnifiques. Ils étaient fiers sous leur béret vert. Félicitations à tous.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Il nous ont quittés

- Alfred Magis de Viville, retraité de la SNCB, ancien de 40 et prisonnier de guerre.
- Joseph Notay de Viville, militaire pensionné, 1^{er} Cie en 40, prisonnier de guerre, résistant au MNB, père de Fernand du 3^e ChA.
- Remy Jacobs d'Arlon, membre protecteur, le propriétaire bien connu des Magasins St-Donat.
- Nos camarades Fernand Bartholomé et Michel Holtgen d'Arlon ont perdu leurs épouses.
- Roger Clausse, caporal au 1^{er} ChA, frère de Paul, sergent au 3^e ChA.

Dans nos familles

- Pierre Raemdonck de Stockem, président a.i. des Croix de Guerre des deux Luxembourg est devenu l'heureux grand-père d'une petite Virginie.
- Le Colonel e.r. Melchior de Gairsch, a-marié-elle Nicole à Philippe Gilles, maître en sciences économiques, petit-fils de Mme Jacquard, fils de Michel, ancien du 1^{er}.
- C'est avec un énorme retard, dont nous nous excusons, que nous avons appris la mise à la retraite de notre ami Robert Debiere, adjudant-secrétaire au Service Social de l'Armée, ancien secrétaire de notre section. Nous le remercions encore pour les très grands services qu'il nous a rendus.
- Notre camarade Abel Steinfort, garde-champêtre de Halanzy, a lui aussi quitté ses fonctions.

Promotions, distinctions

- Le Lt-Colonel Belche a repris le Commandement du 3 ChA.
- Le Lt-Colonel Absil, Commandant le Groupe du Luxembourg de la Gendarmerie, a été promu Colonel.
- Notre ami Jean Celler, inspecteur à la Police d'Arlon, vient de se voir décerner une très flatteuse distinction: The Interallied Distinguished Service Cross - qui lui a été attribuée pour: «étant prisonnier de guerre, avoir, lors de la bataille d'Allemagne, versé les lignes allemandes avec un autre PG anglais afin d'avertir les Alliés de la présence de plus de quarante mille prisonniers de guerre de toutes nationalités, dans la ville de Dohereuth qu'ils assiégeaient, évitant ainsi le bombardement et sauvant la vie de nombreux camarades».
- Le major Bernard, les Commandants Carion, Dauby, Godin et Beeckman ont été faits Officiers de l'Ordre de la Couronne.
- Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne aux adjoints Bouvier et A. Collette ainsi qu'aux sous-chefs de musique Lentz et Malby.
- La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II aux musiciens de 1^{re} classe Brihaye et Deladrière et au musicien de 2^e Classe Y. Simon. La Médaille d'Argent du même Ordre au caporal-chef Marcel Noel et au musicien de 4^e classe Marcel Lambotte.
- Notre camarade, Maître Emile Binet, titulaire des Orgues de Saint-Martin à Arlon depuis trente ans, a été fêté au cours d'un régal.
- Les camarades Eugène Thill et Albert Rossignon sont devenus porte-drapeau, respectivement de la FNI et de la FNC.

Nos activités

Au cours de la réunion du Comité du 30 novembre (la 6^e de l'année), le Président Joseph Schmitz a donné lecture du rapport d'activité.

La section se porte bien. Malgré 9 décès et 4 départs,

le nombre des membres est en augmentation: 550 au 31 octobre. Notons à ce sujet que le montant de la cotisation est inchangé: un minimum de 200 F pour les membres protecteurs et 150 F pour tous les autres membres.

Nous avons envoyé une délégation avec drapeau à 25 manifestations patriotiques dans la province et au dehors ainsi qu'à une quinzaine d'enterrements, soit une quarantaine de prestations.

Une quinzaine d'interventions ont été faites sur le plan social.

Nous avons constaté avec plaisir le grand nombre d'assistants au départ de la Marche du Souvenir, que nous patronnons, ainsi qu'à la messe célébrée à la mémoire de nos défunts et qui fut assurée par M. le Curé Gengler, avec l'aide du Frère Charles.

L'ami Auguste Decker, vérificateur aux comptes, n'a pu que se féliciter notre trésorier. Il est vrai que le contraire serait difficile quand on se paye le luxe d'avoir pour argentier le Trésorier National lui-même.

Informations

- La section participera évidemment au Congrès National 1979 qui aura lieu à Marche le 29 avril.
- Les 23 et 24 juin, ce sera la belle excursion sur les bords du Rhin. Nous en reparlerons dans la prochaine édition.
- Si vous changez d'adresse, il ne suffit pas de prévenir la poste. Il faut également en aviser le Président ou le Secrétaire.
- Nous ne demandons pas mieux que de participer à vos événements familiaux en en parlant dans ces colonnes, mais il faut nous aider. Avertissez le Président ou le vice-président (063-21 16 12).
- Un membre de la Fraternelle se doit de porter le Béret Vert quand il assiste à une cérémonie patriotique ou aux funérailles d'un camarade.

Bonne année

Le Président et les membres du Comité vous souhaitent une parfaite année 1979. Comme toujours, ils seront à votre disposition pour vous aider à résoudre vos difficultés.

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-SUR-SÛRE

Nombreuses activités, et un nouveau Drapeau

Rappel

Le comité demande, et insiste auprès de chaque famille, pour que lors d'un décès, on prévienne au plus

vite le comité, afin de pouvoir prendre les dispositions relatives aux formalités requises à cette fin. Drapeau; heure de l'office.

Décès et joies

Si la joie règne encore parmi nous, en certaines périodes de notre existence, il y a aussi la tristesse. La mort fauche à grands coups dans nos rangs. Nous notons la disparition des camarades: C. Lammers, Ch. Poncelet, Saurin Strepenne, Léon Lepinois.

Aux familles en deuil, la Fraternelle réitère ses condoléances les plus sincères. Présence du comité et du drapeau à chaque cérémonie.

Acte fraternel

Je m'en voudrais de passer sous silence le geste d'un camarade membre de la section Neufchâteau-Librainmont. Je le cite bien volontiers: René Lemaître. Décès d'un camarade de notre section dans le village de Bercheux. Sans hésitation et malgré l'heure tardive (22 h 05), me téléphone pour m'annoncer le décès. De cette façon, nous étions prévenus pour le lendemain matin, pour le dépôt du drapeau à la mortuaire et pour le réconfort et nos encouragements à l'épouse éplorée et aux enfants. Geste combien sympathique et significatif, et qui se nomme Fraternelle.

Le comité remercie amicalement et cordialement les heureux donateurs de notre Fraternelle. Nous admirons le geste avec combien de gratitude, et je m'en voudrais, en ma qualité de vice-président et délégué, de ne pas dire un merci spécial aux veuves contribuant si spontanément au financement des charges de la Fraternelle.

Rapport trimestriel de notre section

Durant le dernier trimestre, une intense activité a régné au sein de la section. Respectant la consigne reçue de notre président national, je me dois d'être plus ou moins bref dans l'énoncé des diverses manifestations auxquelles nous nous sommes rendus, et cela avec notre drapeau, à savoir:

1. Manifestation des Brigades d'Irlande, à Bastogne;
2. Participation, à Namur, aux fêtes de la Wallonie;
3. Bénédiction du drapeau de la section de Saint-Hubert;
4. Remise de commandement du chef de Corps du 3 ChA, le lieutenant-colonel BEM Brisy, au lieutenant-colonel Belche;
5. Deux réunions du comité: une le 10.9.1978; l'autre le 20.10.1978. Cette dernière ayant trait à la nomination d'un nouveau porte-drapeau et d'un adjoint porte-drapeau. Ils ont nom: Louis Lapaille et Fernand Majerus. Lapaille remercie amicalement l'assemblée, avec promesse d'être



Parc industriel de Seilles
5210 SEILLES
tél. 085 / 22 38 01



La présentation du nouveau Drapeau de la section de Bastogne (Photo «L'Avenir du Luxembourg»)

Quarante ans après, c'est incroyable, mais vrai ! Ils se sont battus pour notre liberté, pour votre liberté, en '40 et après, dans la Résistance, et ils le feraient encore, car ils croient en l'avenir, eux, les vieux.

Symbole et défenseur de la liberté pour laquelle il s'est battu avec acharnement à Leumont, Hougarde, Florennes, Colin Maillard, armé de sa -mahote-, veille sur notre vieille cité.

Il se devait d'être associé à la manifestation du 9 septembre 78 et à celle de ce soir.

Des minables irresponsables avaient cru bon, dans leur vandalisme d'ignorants, d'enlever sa statue. Penauds, confus, e..., ils furent la risée de toute la ville, car Colin, le vrai, l'original, reçut, sous un tonnerre d'applaudissements, une magnifique tenue de combat de Chasseur ardennais. Il était beau et fier sous son béret vert à la hure!

Il y a 2.000 ans, Jules César, général romain, 57 ans avant J.-C., résolut de conquérir notre pays. Il nous a qualifiés comme étant le «peuple le plus brave de la Gaule» car c'étaient des -durs à cuire- ces Nerviens du Hainaut, les Aduatiques du Namurois, les Tréviens du Luxembourg et les Eburons de la région liégeoise.

D'autres envahisseurs sont passés au cours des siècles: les Francs de Clovis, des Autrichiens, des Espagnols, des Français, des Hollandais... Tous se sont heurtés à notre volonté farouche de vivre -libres-, de sauvegarder nos droits de pensée, de parole, de ne pas être des moutons ou des robots de l'étranger dont les slogans perfides ne visent que notre asservissement.

Durant tous ces siècles, que de morts, de veuves, d'orphelins, pour notre liberté!!

Ceux de '14-18, nos pères, ceux de '40, nos frères, tous encore si près de nous, ont défendu votre liberté, se sont battus pour leur pays, leur famille, pour qu'ensemble nous vivions libres.

Voilà ce que représente Colin Maillard!

Et à jamais, son esprit régnera sur la ville; et sa statue, fièrement campée, nous rappellera le courage de tous nos ancêtres et de nos contemporains et invitera nos fils à défendre, eux aussi, notre pays, notre région, à gagner la Liberté et la Paix!! La Marche des Chasseurs Ardennais et le Chant des Wallons (en l'honneur de Colin Maillard) furent écoutés debout.

Et les appétits purent se satisfaire à satiété: moules odorantes, bonnes choucroutes et assiettes anglaises débordantes régalaient chacun.

Nos jolies vendeuses écoulaient en 10 minutes tous les billets de tombola et ce fut la ruée pour la distribution des cadeaux qui s'annoncèrent sur les tables.

Tous étaient subitement devenus riches!!

Et notre ami André Bolloy de Vinalmont, heureux gagnant, caressait amoureuxment sa jolie TV blanche.

Mais Alain et Line jouaient et chantaient des airs entraînants ou languoureux et sur la piste de danse, de 20 à 80 ans, de trémoussaient et se trémoussaient si bien que, depuis longtemps nous étions demain.

Un bien long jour, si vite passé.

Le prochain beau jour? Programme renouvelé, le 13 octobre 1979.

A NOTER A VOTRE AGENDA!!

REPANDEZ LE
DRAPEAU DE
L'ARDENNE

UN VIEUX HUTOIS



Deux anciens de la 9^e Cie du 6 ChA - celle du président Anselme: Deghels, porte-drapeau du 10^e de Ligne et Jean Ledoux, tous deux du Brabant, au pied du «Camard» Colin Maillard.

Neuf septembre 1978, place des Récollets. Il est 15 h 30. Malgré sa récente... escapade, Colin Maillard, héros légendaire hutois, fier chevalier, valeureux combattant en Leumont (Antheit), est là, devant nous, «drapé dans un drapeau de l'Ardenne».

Tous nos invités du matin et une foule nombreuse se pressent autour du square.

Le Commandant Ch. Legot, officier de réserve au 6^e Chasseurs Ardennais, Président de la «Confrérie de Colin Maillard», souligne l'analogie entre celui qui, en 998, vint au secours de ceux qui étaient attaqués et les Chasseurs Ardennais de 1940.

Avec humour, il précise dans son allocution que Colin Maillard n'est pas, pour les Hutois, un personnage folklorique, ni une évocation guerrière, mais le symbole de la Liberté, puisque simple maçon, avec sa seule -mahote-, il a défendu la Principauté de Liège et la liberté de ses concitoyens.

«Ce ne sont pas, dit-il, quelques incidents mineurs, provoqués par des groupuscules, qui peuvent changer quelque chose au cours de l'histoire et à ce qui se trouve dans le cœur des gens.»

Il remercie le Colonel Sacré de son idée de décorner un uniforme de Chasseur Ardennais à notre

Colin Maillard qui est attaché à notre forme de vie, à notre liberté et à notre franchise de propos.

Il invite alors le Colonel Sacré à dévoiler la statue... mais... impatient de se montrer, profitant d'un coup de vent propice, Colin Maillard s'est brusquement, partiellement dévoilé; le drapeau s'est entortillé dans ses jambes et... frondeur, imperturbable... il donne un premier souci à son... nouveau Chef de Corps.

Il est MAGNIFIQUE et un tonnerre d'applaudissements saluent son apparition en tenue de combat de Chasseur Ardennais, tandis que notre Marche résonne dans toute la ville de Huy.

Le Colonel Sacré s'adresse en ces termes à sa -nouvelle et toujours jeune recrue-:

-Lorsque nous avons su que votre bonne ville de Huy acceptait de nous parrainer, il nous a semblé impensable de ne pas honorer d'une façon particulière son plus ancien citoyen.

-Quand je dis -honorer-, cela doit vous sembler bien peu de chose à vous qui avez été fait Chevalier par le Roi de France en reconnaissance de votre bravoure sur le champ de bataille.

-Mais mes prérogatives sont limitées et je ne puis que vous accueillir dans notre Régiment avec le grade, car c'est un grade, de Chasseur Ardennais.

«Vous vous y sentirez à l'aise car c'est un régiment liégeois, comme celui de Notger, dans les rangs duquel vous avez combattu en 998. De plus, si nous ne nous battons pas avec des marteaux, vous constaterez cependant que notre armement est à la portée d'un réserviste comme vous.

«Mais c'est surtout son esprit qui vous régnera car vous y serez admis, tel que vous êtes, la seule condition étant de souscrire à notre idéal, ce que nous garantissons par votre illustre passé.

«Asteür, inte di nos autes, dji v's el va dire è noss patwè po' qu'«les cis qui n'sont nin di t'châl (ou qui n'si sintet nin di t'châl) ni, nos comprindèssent nin: I parèt qu'on z'a sayi di v's espèchid'esse oveys avous nos autes?»

«Naturelment, vos n'v'avez nin leizy fé è dji sos sûr qui tos les Hutwès sonst avou vos.

«Ainsi, nos estans co pus firs di v'compter asteür divin nos rangs.

«Mesdames, Messieurs,

«Dorénavant, lorsque vous passerez ici et que vous sourirez à Colin Maillard, c'est à un petit gars du 6^e Chasseurs Ardennais que vous ferez cette amitié.

«Croyez bien aussi que la présence permanente d'un de nos représentants parmi vous sera pour nous le moyen de vous rappeler que nous nous sentons très proches de notre Marraire et qu'elle pourra toujours compter sur nous comme elle a pu compter sur Colin Maillard, il y a près de 1.000 ans.

«Vive Colin Maillard!!! Vive la Ville de Huy!!!»

Reprenant la parole, le Président de la Confrérie, Monsieur Charles Legot, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, intronise le Colonel Sacré «Ecuyer de Colin Maillard» et lui remet l'insigne en sautoir, très particulier, fait d'une chaînette et d'un écusson émaillé de couleur pourpre sur lequel figure une grosse -mahote- blanche.

Le Président Anselme, de la Section de Huy, eut droit au même honneur.

La foule applaudit, notre Marche résonne une fois de plus à travers la ville et c'est ainsi que se termine cette très belle journée des Chasseurs Ardennais dont tous les Hutois et tous les spectateurs conserveront un sympathique souvenir.

LIEGE-VERVIERS

DECES

Récemment, après une pénible maladie, notre camarade Migeotte (66 ans) est décédé. Il était un des plus anciens membres de la Section, très assidu aux manifestations. Il était très connu pour ses sentiments patriotiques et ses mérites de combattant, notamment dans la Résistance.

DISTINCTION

Notre Président René Pielbeuf a reçu le diplôme de la Croix d'Honneur de la F.N.C. pour les innombrables services rendus à cette fédération. Toute la Section lui présente ses chaleureuses félicitations.

COMITE

Le 5 décembre, en décentralisation, le Comité a tenu une réunion à la caserne de Stembert pour les membres de la région de Verviers.

MARCHE-EN-FAMENNE

DECES

Régionale de Marche est en deuil: Guy Magermans, décédé le 29-4-1978, Marche; Camille Smidts, décédé le 11-4-1978, Hologne-Waha; Odon Simon, décédé le 10-10-1978, Hologne-Waha; René Daoust, décédé le 13-11-1978, Marche.

Le Président et une délégation importante les ont accompagnés à leur dernière demeure.

Au nom des membres du Comité et ceux de la Section Régionale, nos remerciements les 12 et 16 drapeaux des Associations Patriotiques des environs pour leur participation.

Deux autres camarades nous ont quittés; nous avons assisté avec la section d'Houffalize à leur enterrement: Fernand Galland, de On, ancien de la 8^e Compagnie 3 ChA; Georges Wilkin, de Nassogne.

A toutes les familles éprouvées, nous réitérons nos condoléances émuës.

ACTIVITES - DELEGATION

— Le 30 avril: Congrès de Bouillon.
— Le 1^{er} juillet: Arrivée de la Marche du Souvenir à Vielsalm.

— Le 14 juillet: Drapeau en tête, arrivée du 1^{er} ChA à la gare de Marloie, où nous avons reçu l'assurance de la gratitude du Colonel Lefebvre en son nom personnel et au nom du Régiment.

— Le 5 octobre: Visite du Roi au camp Albert 1^{er}. Réception de Sa Majesté à l'Hôtel de Ville, Parc Vanderstraeten-Waillet, en association avec les groupements patriotiques du Grand Marche, sous les ordres du Colonel Moiny, Président des Adhérents du 1^{er} ChA.

— Le 13 octobre: Remise de commandement au 3 ChA à Vielsalm.

— Le 15 octobre: Remise des Bourses d'Etudes à Nassogne par le Groupement Provincial F.N.C. Luxembourg.

— Le 19 octobre: Passation de commandement au 1^{er} Rég. ChA, Camp Albert 1^{er} à Marche.

— Le 5 novembre: Relais Sacré: Hottot - Marche-Marloie-Waha - Hologne aux monuments aux morts des deux guerres, remise du flambeau sacré par le Président, les anciens et les adhérents ChA au Président de Roy en présence des camarades de cette section.

N.B. - Avec la participation d'une section 1^{er} ChA en armes.

— Le 9 novembre: Réception de l'American Legion et défilé dans les rues de Marche, drapeaux en tête.

— Le 11 novembre: Service solennel à la mémoire des victimes des deux guerres et cortège au monument précédé par l'Harmonie communale de Marche.

A 20 h, grand banquet fraternel ChA et groupements associations patriotiques réunis.

— Le 15 novembre: Te Deum à l'occasion de la fête de la Dynastie en présence des autorités civiles, sur invitation du Colonel Chasseur, Commandant de Place.

A noter que les membres effectifs, veuves, adhérents et sympathisants ont reçu une circulaire annonçant toutes les fêtes patriotiques à Marche.

CONGRES NATIONAL DU 29 AVRIL 1979

Une réunion du Comité a eu lieu en décembre pour décisions et mise au point. Je demande la collaboration de tous les membres du Comité, délégués et d'autres membres des associations patriotiques pour être aidé en vue de la réalisation complète de notre Congrès.

Des pourparlers sont déjà en cours, quant au lieu de rassemblement, l'itinéraire du cortège, parking pour les cars et voitures, assemblée générale et banquet. D'autres déplacements et réunions diverses permettront de faire une mise au point définitive, pour approbation ultérieure du Président National de la Fraternelle.

Le Président: D. Pirlot.



Images de la visite royale à Marche-en-Famenne. En haut, le Roi, qu'accompagne le sénateur-bourgmestre, ChA, Charles Hanin, est accueilli, au nom des groupements patriotiques, par le colonel Moiny et le président Pirlot. Au centre, le Souverain parmi les Chasseurs Ardennais. En bas, le Roi prend congé de D. Pirlot qui lui présente les Anciens.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

MARIAGES

Nous avons appris le mariage de Francis Tarte, fils de Léon, avec Josiane Renard et de Raymond Nélis avec Alberthe Vanquin, fille de Ghislain.

DECES

Au moment d'écrire ce billet, notre délégué de Sainte-Marie Cheviqny nous signale de décès de Omer Coetsier. Une délégation a assisté aux funérailles. Nos sincères condoléances à la famille éplorée.

FUNERAILLES

Nous demandons à nos membres d'assister plus nombreux aux funérailles des anciens Bêrets Verts. C'est le dernier hommage que nous puissions leur rendre.

CARTES DE MEMBRES

Elles sont distribuées dans les sous-sections depuis le 15 novembre. Réservez bon accueil à nos délégués locaux qui passeront chez vous très prochainement, si ce n'est déjà fait.

HUMILITE

Le secrétaire-trésorier remercie les camarades qui lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion de sa mise à la retraite. Il a été particulièrement sensible à l'article paru dans le dernier bulletin. Ses qualités et mérites furent considérablement gonflés. En toute circonstance, il s'est efforcé de faire son devoir, rien de plus, rien de moins, comme les autres. Merci!

VŒUX

Quand paraîtra ce bulletin, 1978 aura expiré. A nos dirigeants, à nos membres, nous souhaitons santé, bonheur et fraternité pour 1979.

SAINT-HUBERT

DECES

Le 3 août 1978, est décédé à Hatrival, après une longue maladie, notre camarade Gustave Schmitz.

BILLET ROSE

Se sont unis pour le meilleur et pour le pire:

- le 17 juin dernier, Marie-France Evrard, fille de notre camarade Marcel avec Christian Bertrand;
- le 2 septembre dernier, Marie-Claire Evrard, fille également de notre camarade Marcel avec José Lambot;
- le 9 septembre, Ernest, fils de notre camarade Jean Chalou, avec Mademoiselle Joëlle Hamiaux;
- le 14 octobre, Michel, fils également de notre camarade Jean Chalou, avec Mademoiselle Jacqueline Pêcheur.

A ces jeunes époux, la section adresse ses vœux les plus ardents de bonheur et de prospérité; aux heureux parents, ses vives félicitations.

DRAPEAU

Aux dons déjà reçus, sont venus s'ajouter de nouveaux versements effectués par les membres mentionnés ci-après:

— Jean Buck	350 F
— Louis Jadot	250 F
— Bernard Neufort	250 F
— Anonyme	150 F
— Max Dessoy	350 F
— Maurice Goose	50 F
— M. et Mme R. Calozet	10.000 F
— Mlle Maria Schinckgen	50 F

Une fois de plus, merci à toutes et à tous.

BENEDICTION ET REMISE DU DRAPEAU

Grâce à la générosité de nombreux membres, nous avons donc pu faire l'achat du Drapeau, et c'est ainsi que le 23 septembre dernier, par une journée splendide, eut lieu, avec un succès extraordinaire de participants et de foule, la cérémonie de bénédiction et de remise du Drapeau à la section.

A l'invitation du Président National et de la section et, de plus, voulant marquer leur sympathie et leur attachement au benjamin de leur Fraternelle, presque toutes les sections (plus d'une centaine de Chasseurs Ardennais anciens et nouveaux) ainsi que les groupements patriotiques du Grand Saint-Hubert avaient envoyé



La bénédiction du Drapeau

Après une vibrante Brabançonne exécutée magistralement par Monsieur Lamouline, les Drapeaux, les Autorités et les Chasseurs Ardennais que Monsieur le Doyen tint à saluer à la sortie, quittèrent la basilique et se regroupèrent sur la place de l'Abbaye où le Président National reçut, des mains de Monsieur le Bourgmestre Calozet, le Drapeau qu'il remit au Président de la section en lui disant: «Je sais que ce Drapeau



Le Drapeau est remis au président Goffart par le président national

d'importantes délégations avec drapeau pour participer aux différentes cérémonies.

En cortège, à l'heure précise, conduits par l'Harmonie de Saint-Hubert que la section remercie très vivement, les Autorités civiles, militaires et Chasseurs Ardennais se rendirent alors vers la basilique où ils furent accueillis par Monsieur le Doyen Fisson. Ce dernier, après avoir mis avec beaucoup d'émotion, l'accent sur le sens profond de cette cérémonie et demandé à l'assistance de conserver fidèlement la mémoire de ceux qui ont versé leur sang pour la Patrie, bénit le Drapeau présenté par la Marraine Madame Calozet et le Parrain Jean Chalou.



Le porte-drapeau Daniel Colin, entouré du président national, du président Jean Goffart et du président Joseph André

peau, le cortège se reforma musique en tête, suivi du Drapeau Fédéral ayant à ses côtés le Drapeau de la section et derrière, les vingt-cinq Drapeaux des sections régionales ainsi que des groupements patriotiques, et se rendit au Monument aux Morts où des gerbes de fleurs furent déposées par Monsieur le Bourgmestre Calozet et par le Président National accompagné du Président de la section pendant que retentissait le «Last Post» et la «Brabançonne».

Après cet hommage rendu à nos morts 14-18 et 40-45, l'Harmonie de Saint-Hubert reprit la tête du cortège et amena, aux sons de la «Marche des Chasseurs Ardennais», les participants vers l'Hôtel de Ville où une brillante réception eut lieu et au cours de laquelle, Monsieur le Bourgmestre Calozet s'est dit heureux d'avoir vécu cette manifestation d'hommage au plus beau corps d'élite, celui, qui de la Sûre à la Lys, a laissé l'empreinte de son sang sur tout le territoire national, forçant même l'admiration de ses ennemis.

Après avoir remercié les Autorités civiles, militaires et toutes les délégations, le Président de la section remit des fleurs à la marraine Madame Calozet et à Madame Hubert; de plus, il offrit un fanion-souvenir au vice-président Albert Gofflot pour services rendus ainsi qu'au professeur Victor Thill qui a dessiné le projet du drapeau.

Dans son allocution de clôture, le Président National s'est dit réjoui de voir toutes les sections de la Fraternelle dotées d'un drapeau et aussi de la participation des sections à cette cérémonie. Il rappela qu'avec ses neuf mille membres, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais est la plus puissante de Belgique. Le Président National remit alors la plaquette d'honneur de la Fraternelle à Monsieur le Bourgmestre Calozet (ancien Chasseur Ardennais lui-même) et la médaille de bronze du mérite au vice-président de la section Ferdinand Leroy d'Hatrival.

Et cette belle journée se termina comme toujours par des chants et notamment notre célèbre «Marche des Chasseurs Ardennais».

VIELSALM

DECES

Nous avons été avertis, par nos délégués ou par des membres, que quelques camarades nous ont, hélas, quittés depuis le mois d'avril dernier. Il s'agit de: Armand Lepinois, Sainte-Ode; Lucien Cassalette, Limbourg; Nestor Bredo, Petit-Thier; Zéphirin Dizier, Vielsalm.

Il est inutile de dire que notre drapeau et une délégation les ont accompagnés jusqu'à leur dernière demeure et que la plaque de la section, déposée sur leur tombe rappelle à jamais leur appartenance à notre fraternelle. A leurs familles, nous réitérons nos condoléances et nos marques de sympathie.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Mais il n'y a pas que de tristes nouvelles. Nous avons appris — et nous sommes heureux de vous en faire part — que notre membre et camarade Charles Fourmois de Bruyelle-Antoing s'est vu octroyer la croix d'Officier de l'Ordre de Léopold II, en témoignage

LE ROI A ROCHEFORT



Lors de sa visite à Rochefort, les Chasseurs Ardennais, formant un groupe compact, sont présentés au Roi par notre délégué local, l'adjudant-chef o.r. Louis Losseau

de reconnaissance des services rendus au pays pendant la guerre 40-45. Pour ses anciens condisciples, signalons qu'il s'était rengagé au 3 Ch A en mars 39, puis fut muté en décembre 39 au Bon Moto sous les ordres du Major Krémer, du Cdt Faber et du Lt Renard.

La section de Vielsalm tout entière lui adresse ses plus vives félicitations et espère le voir un jour à une de ses manifestations.

COTISATIONS

Le trésorier rappelle à ceux qui l'auraient oublié de bien vouloir payer leur cotisation sans tarder. Merci.

ASSEMBLEE ET BANQUET

C'est avec plaisir que nous vous annonçons, que grâce à l'extrême gentillesse de toutes les autorités du 3 ChA, le Mess des Sous-Officiers pourra, encore une fois, nous accueillir pour notre banquet annuel et traditionnel, lequel suit notre petite assemblée générale. Vous pouvez dès maintenant retenir la date; ce sera le dimanche 1^{er} avril 1979. Peut-être y aura-t-il du poisson au menu...

VERSEMENTS DE SOUTIEN
pour le bulletin: exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon.

VIRTON

Adresse présidentielle

Suite aux fusions de communes, la dénomination de la rue du président de la section a été modifiée une seconde fois, l'adresse est maintenant: René Antiphenne, 43, rue de Dampicourt, 6760 Virton.

Les droits moraux et matériels des Combattants

Les services militaires et assimilés et la pension de retraite

A un parlementaire qui l'interrogeait à propos de la bonification «du service militaire» dans le calcul de la pension de retraite d'un agent de l'Etat, le ministre des Pensions, M. J. Wijninckx, a répondu:

que les services militaires suivants ou les services y assimilés accomplis durant la deuxième Guerre mondiale ou la campagne de Corée sont comptés pour leur durée simple pour la détermination du nombre d'années de service requis pour le droit à la pension et pour le double de leur durée dans le calcul de son montant:

1. Les périodes de service effectif presté du 10 au 28 mai 1940, par tous les militaires mobilisés;
2. Les périodes de service effectif presté du 29 mai au 26 juin 1940, par les militaires passés en France et les périodes de service effectif à partir du 29 mai 1940 des militaires passés en Grande-Bretagne;
3. Les périodes de service effectif presté par les militaires maintenus en mission en France après le 26 juin 1940, pour autant qu'ils aient été reconnus soit comme prisonniers politiques, soit comme prisonniers de guerre, soit comme agents ou auxiliaires des services de renseignements et d'action, soit comme membres des Forces belges en Grande-Bretagne ou qu'ils aient rejoint la Force publique mobilisée du Congo belge, avant le 6 juin 1944;
4. La durée de l'affectation après le 28 mai 1940 au déminage de certaines parties du territoire national par des militaires placés sous commandement militaire belge;
5. La période pour laquelle les militaires prisonniers de guerre bénéficient de la loi du 18 août 1947 réglant le statut des prisonniers de guerre de 1940-1945.

La durée ainsi supputée est augmentée de trois mois à titre de congé de repos.

Elle est toutefois augmentée de six mois en faveur des prisonniers évadés:

- a) qui ont été pris en force aux armées visées aux 6 et 7 avant le 6 juin 1944;
 - b) ou qui, dans ce délai de six mois, ont effectué des services visés aux 9 et 10;
6. Toutes les périodes de service effectif accompli par des militaires belges dans les Forces belges de Grande-Bretagne ou dans les forces alliées sur les contrôles desquelles les intéressés étaient inscrits avec l'accord du Gouvernement belge.

La durée ainsi supputée est augmentée du temps mis pour rejoindre ces forces depuis le départ d'un territoire occupé, de France ou d'un pays neutre, jusqu'à la prise en force dans une des armées visées ci-dessus, sans que ce temps puisse excéder six mois augmenté de la durée de l'internement subi par l'intéressé dans les pays traversés;

7. Les traversées de service effectif dans la Force publique mobilisée, des citoyens belges résidant le 10 mai 1940 à la Colonie et qui ont fait partie d'un corps expéditionnaire de la Force publique du Congo belge.

Les périodes de service effectif dans la Force publique mobilisée, des citoyens belges ayant rejoint la Force publique pendant les hostilités. La durée ainsi supputée est augmentée du temps mis pour rejoindre la Force publique comme il est dit au 6;

8. Les périodes de service effectif à partir de la prise en force dans l'armée belge après le 3 septembre 1944; sont exclus au bénéfice de la présente disposition, les militaires condamnés pour crime ou délit contre la sûreté extérieure de l'Etat;

9. Le temps de participation à un service de renseignements et d'action, en qualité d'agent ou d'auxiliaire;

10. La période de service effectif dans la résistance armée ou dans la résistance par la presse clandestine;

11. La période de détention prise en considération dans l'application de la loi du 26 février 1947 aux militaires de carrière, aux militaires en activité de service, aux agents de renseignements et d'action, aux résistants armés et aux résistants par la presse clandestine, arrêtés comme prisonniers politiques.

La durée ainsi supputée est augmentée de trois ou six mois comme il est dit au 5;

12. Les périodes de service effectif presté par les belges, hommes et femmes, qui ont contracté un engagement militaire dans une force alliée entre le 26 juin 1940 et le 3 septembre 1944.

La durée de ces périodes ne peut dépasser les limites prévues à l'article 3bis, § 2, alinéa 2, de la loi du 21 juin 1960 portant statut des militaires qui ont effectué du service pendant la guerre 1940-1945 dans les Forces belges en Grande-Bretagne;

13. La période pendant laquelle des civils belges: magistrats, membres des juridictions et parquets militaires, aumôniers militaires et infirmières, ont été attachés organiquement aux Forces belges en Grande-Bretagne ou aux armées alliées avant le 7 juin 1944.

La durée de cette période ne peut dépasser les limites prévues à l'article 3bis, § 2, alinéa 2, de la loi du 21 juin 1960 portant statut des militaires qui ont effectué du service pendant la guerre 1940-1945 dans les Forces belges en Grande-Bretagne;

14. Le temps passé en dehors du territoire du Royaume pour la campagne de Corée par les militaires qui y ont participé.

Puis le ministre a ajouté:

Est comptée pour le triple de sa durée dans le calcul de la pension, la période de services prestés en qualité d'agent de renseignements et d'action en territoire ennemi ou occupé par l'ennemi, à condition que la durée de ces services soit d'au moins douze mois.

Le doublement ou le triplement des services militaires de guerre, ou des services y assimilés, ne peut avoir pour conséquence de porter le montant de la pension au-delà des neuf dixièmes du traitement moyen ayant servi de base à son calcul.

Cette réponse ne fait que reproduire les articles 73 et 73bis de la loi du 24 avril 1958, telle qu'elle a été modifiée, et qui a trait à la supputation des services accomplis pendant la guerre 1940-1945 et pendant la campagne de Corée.

Malheureusement — et nous espérons que ce n'est pas INTENTIONNELLEMENT — cette réponse est incomplète; il y manque deux éléments essentiels, à savoir: les paragraphes 2 et 3 de l'article 73, ainsi conçus:

§ 2 — Si les services déterminés au § 1er sont immédiatement suivis d'une hospitalisation ou d'un congé de convalescence pour affections, infirmités ou blessures contractées ou aggravées par le fait de ces services, le temps à compter double est augmenté de la durée de l'hospitalisation et du congé de convalescence.

§ 3 — Les périodes à supputer en vertu des §§ 1er et 2 ne sont prises en considération qu'à partir du 10 mai 1940 et jusqu'au 30 septembre 1945.

Réponse incomplète aussi parce que la question portait sur «le service militaire», et donc pas seulement en temps de guerre.

Pour la reconnaissance de l'incarcération au Stalag 304 à Louvain

UNR PROPOSITION DE LOI

Le 26 février 1944, une quarantaine de Chasseurs Ardennais des provinces de Luxembourg et de Liège, dirigeants du «Service Social du Chasseur Ardennais», étaient arrêtés à l'aube, à l'intervention de la GFP (Sûreté militaire allemande) et incarcérés à la prison de St-Léonard à Liège jusqu'au 24 mars, puis dirigés sur la «Polizei-fangenis» de Louvain et, le lendemain, sur le «Stalag 304», toujours à Louvain (il s'agissait d'une caserne transformée en camp de rassemblement pour l'envoi et le renvoi en Allemagne, comme PG, d'officiers d'active et de réserve, de sous-officiers et parfois même de militaires subalternes). Ils y furent rejoins par d'autres «futurs PG», et notamment de nombreux Chasseurs Ardennais.

Tous demeurèrent à Louvain jusqu'à la mi-juin. La plupart partirent pour l'Allemagne, dans l'Oflag et Stalags, certains dans des camps de réserves: un nombre limité d'entre eux furent libérés pour des raisons familiales et de santé, tandis que quelques-uns, déclarés inaptes à la détention comme PG par les médecins allemands, se voyaient renvoyer comme prisonniers civils à la Citadelle de Liège.

Au lendemain de la guerre, la commission d'agrégation de Libramont pour PP reconnut la détention et le titre pour la période passée à la prison dénommée «Stalag 304». L'Etat interjeta appel. La Commission d'appel de Bruxelles, dans le seul cas qui, à notre connaissance, lui fut soumis, confirma la décision de Libramont, tandis que tous les autres, soumis à la Commission d'appel de Liège — dont le président était, de toute évidence, un hypocondriaque — se virent refuser la reconnaissance de la période passée à Louvain. On refusa aussi de les reconnaître comme «prisonniers de guerre» parce que pour bénéficier du statut des PG, il faut avoir été détenu en territoire ennemi.

Ces camarades se sont donc, depuis lors, trouvés placés dans cette situation absurde d'avoir été détenus en fait, et non détenus aux termes des lois et des caprices de commissions chargées de les appliquer.

A l'initiative de notre ami Léon Schockert, une proposition de loi a été déposée par le député de Bruxelles Luc Bernard, laquelle devrait donner enfin une solution aux victimes de cette fantaisie administrative. En voici le texte.

«Au cours de la guerre 1940-1945, des personnes ont été arrêtées par l'ennemi en raison de leur activité patriotique, et placées dans des prisons ou camps dont le régime ne répondait pas complètement aux critères admis jusqu'à présent en ce qui concerne l'application à ces personnes du statut du prisonnier politique.

«Il en est résulté pour ces personnes, du fait de leur arrestation par l'ennemi, des préjudices moraux et matériels incontestables, sans qu'aucun témoignage de la reconnaissance nationale ne puisse leur être accordé.

«Après les hostilités, la qualité de résistant armé leur a été reconnue, mais les droits et avantages du statut des prisonniers politiques ne leur ont pas été accordés en regard aux lieux de l'internement, ni devant les droits et avantages résultant du statut des prisonniers de guerre pour ceux d'entre eux qui, étant militaires, n'ont pas été incarcérés dans un camp de prisonniers de guerre situé en dehors du territoire belge.

«La portée de la proposition de loi est de réparer, bien évidemment, cette injustice en accordant le titre de prisonnier politique, et les droits et avantages du statut des prisonniers politiques, aux résistants armés reconnus comme tels, arrêtés en raison de leur activité patriotique et comptant au moins trente jours d'internement, quel qu'ait été le lieu de l'internement ou de l'incarcération.

ARTICLE UNIQUE

«L'article premier, § 9, de l'arrêté royal du 16 octobre 1954 portant coordination des dispositions légales relatives au statut des prisonniers politiques et de leurs ayants droit est complété par l'alinéa suivant:

«Lorsqu'il s'agit d'un agent de renseignements et d'action ou d'un résistant armé reconnu, il faut entendre par internement le fait d'avoir été détenu par l'ennemi dans un camp ou lieu quelconque, en ce compris les camps de prisonniers de guerre situés en Belgique, et d'y avoir été totalement privé de liberté. La durée de l'incarcération et de l'internement sera cumulée.»

Bien entendu, la proposition est devenue caduque avec la dissolution des Chambres. Elle sera redéposée au nouveau Parlement... s'il y en a encore un et si la Belgique existe encore...

La SNCB et les grands invalides

La Société nationale des Chemins de fer belges consent de grandes facilités aux grands invalides et handicapés.

1. Avantages tarifaires.

a) Les personnes ayant perdu définitivement l'usage des deux bras ou jambes, peuvent obtenir auprès des agences commerciales de la S.N.C.B. une Autorisation Spéciale qui leur permet de voyager avec un guide sous couvert d'un seul titre de transport. Ce titre de transport peut être un billet à prix plein, un abonnement ordinaire ou un billet à 50% qu'on peut obtenir après achat d'une carte pour billets à demi-tarif.

Il est rappelé que les personnes en cause lorsqu'elles voyagent seules ne bénéficient d'aucune réduction tarifaire.

b) Les aveugles voyageant seuls ou accompagnés d'un chien et possédant la Carte Nationale de réduction sur les transports en commun délivrée par le Fonds National, peuvent obtenir des billets à 50% de réduction. Quand ils sont accompagnés d'un guide, il leur suffit de prendre un seul titre de transport; ce titre peut être un billet à prix plein, un abonnement ordinaire ou bien à 50% qu'on peut obtenir après achat d'une carte pour billets à demi-tarif.

c) Les fauteuils roulants des handicapés sont transportés gratuitement.

2. En vue de faciliter l'accès aux trains de voyageurs pour les handicapés se déplaçant en fauteuil roulant, une autorisation peut être obtenue permettant d'emprunter, avec accompagnement d'un agent de la S.N.C.B., les traversées de service et les monte-charge se trouvant dans les gares, ainsi que de voyager sur les plates-formes des trains de voyageurs. Cette autorisation doit être préalablement demandée auprès des agences commerciales de la S.N.C.B. et sa durée de validité est limitée à deux années.

3. Dans certaines gares du réseau, un fauteuil roulant est mis gratuitement à disposition.

4. Dans certaines gares importantes une rampe mobile permet un accès facile des fauteuils roulants aux plates-formes des voitures des trains.

5. Les handicapés, titulaires de la carte pour stationnement sans limitation de durée, peuvent garer gratuitement leur voiture aux emplacements réservés à leur usage dans les parkings (B).

Un dépliant donne la liste des gares où les facilités prévues en 3 - 4 - 5 existent.

CARTE DE STATIONNEMENT

Les grands invalides de guerre, titulaires de la carte spéciale de stationnement sans limitation de durée ancien modèle, peuvent en obtenir une nouvelle, valable pour tous les pays européens ayant adhéré à une convention, en s'adressant à l'Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles. Il faut évidemment renvoyer l'ancienne carte.

PATHOLOGIE PG

Les PG d'un an au moins peuvent, à partir de 66 ans, bénéficier de 10% d'invaliderie pour pathologie de captivité.

Ils sont invités à adresser une demande, trois mois environ, avant leur 66^e anniversaire, à l'Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles.

Renseignements dans les sections.

SI VOUS ETES NE EN 1924...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre en 1978 à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 45 ans.

Renseignements et formulaires dans les sections.

Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande trois mois avant le 55^e ou le 45^e anniversaire.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous: 1^{re} ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

- a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
- b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, ainsi que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle. Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique «membre effectif» en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 200 F minimum.

Montant de la cotisation:

- a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a): fixé par les sections: 150 F minimum.
- b) Membres protecteurs: 200 F minimum.

On accepte des versements pour le soutien du bulletin
Au C.C.P. 000-0344969-37 :
Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

A LA FRITE !

Bien sûr, les élections belges ont déchaîné la presse française: «Divorce par consentement mutuel» (Le Monde) - «Le divorce à la belge» (Le Matin) - «La guerre des langues» (Le Figaro) - «La guerre des deux Belgique» (Le Nouvel Observateur). A noter que nous avons échappé à «Belgiques», ce qui aurait signifié deux pays différents. Ouf! Et du même encore: «Doit-on désormais parler de la Belgique au passé?».

LA GUERRE DES LANGUES

A souligner, dans «Le Figaro», d'excellentes réflexions sur «les raisons de la guerre des langues», bien qu'ait échappé à l'autour une raison fondamentale: à savoir la «mondialisation» du français et la diffusion très relative du néerlandais.

On y lit notamment «Mais enfin, et surtout, la guerre des langues semble devoir rebondir sans fin du fait du double principe qui en commande les tentatives de solution. D'une part, le principe de l'inscription au sol des ensembles linguistiques fige une situation qui ne saurait être que régulièrement bousculée par l'extrême mobilité à l'intérieur d'un petit Etat des différentes populations linguistiques: on emporte sa langue avec soi».

DES GUICHETS IMAGINAIRES

En revanche, un journaliste du «Nouvel Observateur», cependant un hebdomadaire sérieux et bien fait, dans une analyse généralement bonne de la situation de notre pays, a cru voir que, pour ceux qui parlent flamand, il est (sic) difficile de se faire servir dans un magasin ou dans un café à Bruxelles. Bien mieux, pour lui, «on fait queue dans les bureaux de poste devant le guichet «français», alors que le guichet «flamand» n'a pas de clients à servir».

Si l'auteur avait été acquiescent, ne serait-ce qu'un timbre poste ou s'il s'était rendu dans n'importe quel service à «guichets» de l'agglomération bruxelloise, ou s'il avait interrogé un facteur, un agent de police ou nombre d'autres agents communaux de Bruxelles (ne parlons pas des éboueurs qui sont généralement des étrangers), il aurait eu affaire, précisément au nom du bilinguisme, à des interlocuteurs originaires du Payottenland ou du Hageland, qui baragouinent vaguement le français et dont, d'ailleurs, le néerlandais est un patois dialectal. Or, c'est précisément, ce bilinguisme ou sois-disant tel qui irrite l'immense majorité francophone de Bruxelles. Mais pour le «Nouvel Observateur» «Le bilinguisme est aujourd'hui une réalité».

Singulier bilinguisme qui joue à sens unique, et qui permet aux Flamands d'accaparer la plupart des emplois dits bilingues dans une ville francophone à plus de 80%. Ce sont précisément ces faux bilingues qui nous ridiculisent aux yeux des étrangers, à commencer des Hollandais dont je tiens des histoires savoureuses sur ce qu'ils pensent du parler «néerlandais» de leurs frères belges en «culture».

En réalité, ce qu'il faudrait à Bruxelles, c'est le bilinguisme sérieux des services, mais l'unilinguisme des agents. C'est le seul moyen pour les Wallons de trouver encore place dans les services de la capitale et les postes subalternes de l'administration centrale.

POURQUOI PAS UN REFERENDUM ?

Certains ont demandé que, lors de la réforme de la Constitution, on prévienne l'instauration en Belgique, dans des conditions à déterminer, un référendum. C'est là une formule éminemment démocratique, qui est appliquée très largement en Suisse, temple de la démocratie directe, et y donne d'excellents résultats... bien souvent différents de ceux qu'attendent les dirigeants politiques.

Si l'on posait, par exemple, dans les trois régions du pays, une question simple: «voulez-vous ou non demeurer belge?», les «oui» l'emporteraient de façon écrasante. Et ainsi, la majorité silencieuse aurait l'occasion, enfin, de s'exprimer.

FEMMES-GENDARMES

Notre gouvernement a donc décidé de créer, au sein



de la gendarmerie, un Corps féminin qui comprendrait 40 officiers et 600 sous-officiers.

Elles s'occuperaient principalement de la protection de la jeunesse et des femmes, accomplissant aussi «un rôle éducatif et social».

En réalité, il n'y a rien de changé, car des femmes-gendarmes, il y en a toujours eu et il y en aura toujours, avec ou sans uniforme!

NOUVEAU PLAN DE MOBILISATION EN FRANCE

Refonte du plan de mobilisation de l'Armée de Terre en France: constitution de dix divisions d'infanterie motorisées de réserve, dédoublant les divisions d'active. Les hommes sont mobilisés à proximité de chez eux, dans le régiment où ils ont accompli leur service militaire. Le matériel du régiment de réserve est détenu et entretenu par le régiment «parrain».

DANS L'ARMEE SOVIETIQUE

Des informations apparemment dignes de foi font état de l'existence d'un sérieux malaise au sein de l'armée soviétique, particulièrement dans les unités cantonnées en Europe de l'Est.

Raisons: discipline trop rude, entraînement sévère, isolement, conditions de vie, endoctrinement politique et attitude hostile des populations qui considèrent les «frères» soviétiques comme des occupants. Occupation discrète cependant: car, en Tchécoslovaquie, par exemple, on ne rencontre aucun soldat soviétique, tant ils sont bien camouflés.

DEPENSES POUR LA DEFENSE

Sans la Grèce et la Turquie, les pays de l'OTAN ont dépensé, en 1978, plus de 178 milliards de dollars pour leur défense, dont 105 pris en charge par les Etats-Unis.

Par rapport au produit intérieur brut, cela représente globalement 4,2% contre 4,4 en 1977, soit 5% pour les Etats-Unis et 3,6% pour les Européens.

L'URSS continuerait d'affecter à sa défense au moins 13% de son produit social brut.

Dépenses par tête d'habitant et en dollars: Etats-Unis 425, France 274, RFA 265, Norvège 257, Belgique 231, Pays-Bas 229, Danemark 198, Royaume-Uni 125, Canada 166, Italie 80, Luxembourg 74 et Portugal 57.

UN TAXI CHEROT... POUR POIVROTS

Alost est une gentille petite ville, capitale du houblon, célèbre pour son carnaval et parce qu'elle a vu naître quelques hommes illustres.

Son conseil communal a pris dernièrement une décision qui sera peut-être suivie par d'autres: frapper d'un impôt indirect, fixé à 1.000 F par voyage et par personne, le transport franco domicile des personnes ivres.

N'attends pas à demain... pour payer la cotisation 1979

NOS LIVRES

*

Nous recommandons à nos lecteurs d'acquiescer dans les sections de la Fraternelle le livre du général Champion

« GUERRE DU SANGLIER »

Prix: 320 F pour les membres et 350 F pour les autres.

On peut se procurer aussi le livre de Frans Michem, adaptation française de Henry Fobe

« VINKT 1940 » à 200 F l'exemplaire.

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hure d'or que nous avons lancé, il y a plusieurs années, lors de notre congrès d'Athys, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Schaerbeek, etc.

Cet emblème de l'Ardenne est maintenant disponible en trois formats et deux versions, avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comporteront trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe, c'est-à-dire: bantour du sanglier vers la droite.

Tenant compte des hausses des matières premières (50 p.c. au moins) et des salaires, les prix de vente suivants seront d'application, port et TVA compris:

DIMENSIONS	UNE HURE	DEUX HURES
2,50 m x 1,50 m	1.250 F	1.350 F
2 m x 1,50 m	1.150 F	1.250 F
1,50 m x 1,10 m	1.050 F	—

Répétons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES: dans les sections ou au trésorier national adjoint.

(Adresses en page 2)